



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

TWENTY-FIRST YEAR

1297 *th* MEETING: 8 AUGUST 1966

ème SÉANCE: 8 AOÛT 1966

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	Page
Provisional agenda (S/Agenda/1297)	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 2 August 1966 from the Deputy Permanent Representative of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7442)	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1297)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 2 août 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7442).	1

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Documents of the Security Council (symbol S/...) are normally published in quarterly *Supplements* of the *Official Records of the Security Council*. The date of the document indicates the supplement in which it appears or in which information about it is given.

The resolutions of the Security Council, numbered in accordance with a system adopted in 1964, are published in yearly volumes of *Resolutions and Decisions of the Security Council*. The new system, which has been applied retroactively to resolutions adopted before 1 January 1965, became fully operative on that date.

*

* *

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

TWELVE HUNDRED AND NINETY-SEVENTH MEETING

Held in New York, on Monday, 8 August 1966, at 3 p.m.

MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le lundi 8 août 1966, à 15 heures.

President: Mr. Apollo K. KIRONDE (Uganda).

Present: The representatives of the following States: Argentina, Bulgaria, China, France, Japan, Jordan, Mali, the Netherlands, New Zealand, Nigeria, Uganda, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America and Uruguay.

Provisional agenda (S/Agenda/1297)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 2 August 1966 from the Deputy Permanent Representative of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7442).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Letter dated 2 August 1966 from the Deputy Permanent Representative of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7442)

1. The PRESIDENT: In accordance with the Council's decision at the 1296th meeting, I invite the representatives of the United Arab Republic and Yemen to participate, without vote, in our discussion.

At the invitation of the President, Mr. M. A. El-Kony (United Arab Republic) and Mr. M. Alaini (Yemen) took places at the Council table.

2. The PRESIDENT: The Council will now continue its consideration of the complaint submitted by the United Kingdom on 2 August 1966 in document S/7442. The first speaker on my list is the representative of Yemen on whom I now call.

3. Mr. ALAINI (Yemen): Mr. President, I should like first to thank you and members of the Council, particularly the representatives of Jordan and the Soviet Union, for being kind enough to postpone the meeting of the Council, giving me the opportunity today to state my Government's view on the allegation contained in document S/7442 of 2 August—that British allegation of which everyone by now appreciates the weakness and the ludicrous nature.

Président: M. Apollo K. KIRONDE (Ouganda).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Argentine, Bulgarie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Jordanie, Mali, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1297)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 2 août 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7442).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 2 août 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7442)

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Conformément à la décision prise par le Conseil à la 1296ème séance, j'invite les représentants de la République arabe unie et du Yémen à participer sans droit de vote au débat du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. M. A. El-Kony, (République arabe unie) et M. M. Alaini (Yémen) prennent place à la table du Conseil.

2. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le Conseil va maintenant poursuivre l'examen de la plainte soumise par le Royaume-Uni le 2 août 1966 et contenue dans le document S/7442. Le premier orateur inscrit est le représentant du Yémen, à qui je donne la parole.

3. M. ALAINI (Yémen) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous remercier, ainsi que les autres membres du Conseil, et en particulier les représentants de la Jordanie et de l'Union soviétique, pour avoir bien voulu ajourner le débat, me donnant ainsi l'occasion d'exposer l'opinion de mon gouvernement sur l'allégation du Gouvernement britannique contenue dans le document S/7442, daté du 2 août, et dont chacun a pu maintenant apprécier la faiblesse et le ridicule.

4. During this last weekend I received from my Government complete and unequivocal refutation of the alleged incident, for the consideration of which the United Kingdom representative insisted on summoning this Council.

5. My Government questions the motive behind this British move—questions whether, behind this tale full of sound and fury told by the United Kingdom representative, Britain is not indeed planning a new act of aggression against the Yemen Arab Republic.

6. As for the details of this "phoney" incident, as recounted by the United Kingdom representative before the Council, I wish, with your permission Mr. President, to make the following comments.

7. Sir Roger Jackling stated last Thursday "that there were no British aircraft flying anywhere near the area at the time of this incident" [1296th meeting, para. 93]. Then he read a statement of the so-called eyewitness, in which he said: "The two aircraft were jets, but not the same as the British jets we often see" [*ibid.*, para. 94].

8. I hardly need to say that this eyewitness is not a captain in the Royal Air Force nor even a worker in a British military base. Nevertheless, this statement tells us in no ambiguous terms how active British Hunter planes are in the area. Whether or not they were in the area between 0825 and 0833 hours, the time and duration of the alleged incident, those ultra-active Hunters are not absolved, for they could perform the operation in any other eight minutes before 0825 or after 0833 hours. It is astonishing indeed how a layman could not only distinguish between a MIG and a Hunter aircraft but also fix the exact time of the incident, the minute it began and the minute it ended, especially when his very life was in danger, as the United Kingdom representative, speaking of the so-called witness, attempted to convince the Council when he said that "members of the Council may think him fortunate to be alive to tell the tale" [*ibid.*, para. 10].

9. In May 1964 the British authorities propagated a story about two British soldiers who were allegedly decapitated in the Yemen Arab Republic. This story first came in a statement made by the British Commander of the Middle East Land Forces, Major-General Cubbon. As a result of this lie, the Yemen Arab Republic was subjected to attacks and campaigns of propaganda until the United States Embassy in Taiz asserted that Major-General Cubbon's story was untrue. The British Major-General's answer to that was: "I can only add that the initial report received by me came from usually reliable sources." Thus, we are familiar with the creation of such stories and the invention of pretexts for the massing of armies, and for aggression or for confusing the issues.

10. Last Thursday, commenting on the many continuous and repeated British acts of provocation and aggression which I restated before the Council, the

4. Au cours du week-end, j'ai reçu de mon gouvernement une réfutation complète et sans équivoque du prétendu incident dont le représentant du Royaume-Uni a voulu saisir le Conseil.

5. Mon gouvernement s'interroge sur les motifs qui sont à l'origine de cette manœuvre britannique; il se demande si le Royaume-Uni, sous couvert de ce conte plein de bruit et de fureur dit par son représentant, ne prélude pas en fait à un nouvel acte d'agression contre la République arabe du Yémen.

6. Quant aux détails de ce prétendu incident, tel qu'il a été relaté au Conseil par le représentant du Royaume-Uni, je voudrais, avec votre permission, Monsieur le Président, faire les remarques suivantes.

7. Jeudi dernier, sir Roger Jackling avait déclaré "qu'aucun avion britannique n'était en vol près de cette région au moment de l'incident" [1296^{ème} séance, par. 93]. Il a ensuite lu la déposition d'un prétendu témoin oculaire dans laquelle ce dernier dit notamment: "Ils s'agissait d'avions à réaction, mais différents des avions à réaction britanniques que nous voyons souvent" [*ibid.*, par. 94].

8. J'ai à peine besoin de vous dire que ce témoin n'est pas un capitaine de la Royal Air Force ni même un employé d'une base militaire britannique. Néanmoins, cette déposition nous prouve, sans ambiguïté, l'activité des avions britanniques Hunter dans cette région. Que ces appareils aient ou non été sur les lieux entre 8 h 25 et 8 h 33, heure et durée du prétendu incident, cela ne les met pas hors de cause car ces appareils ultra-rapides auraient pu fort bien accomplir l'opération au cours de n'importe quelle autre période de huit minutes avant 8 h 25 ou après 8 h 33. Il est vraiment surprenant de constater qu'un profane ait non seulement pu distinguer un MIG d'un Hunter, mais encore établir l'heure exacte à laquelle commence un incident et à laquelle il se termine, surtout lorsque sa vie était en danger comme le représentant du Royaume-Uni a tenté de nous en convaincre en disant au sujet du prétendu témoin oculaire que "les membres du Conseil auront raison de penser qu'il a eu de la chance d'avoir la vie sauve et de pouvoir faire ce récit" [*ibid.*, par. 10].

9. En mai 1964, les autorités britanniques avaient répandu une histoire relative à deux soldats anglais qui auraient été décapités en République arabe du Yémen. Cette affaire est apparue pour la première fois dans une déclaration du général Cubbon, commandant des forces terrestres britanniques au Moyen-Orient. A la suite de ce mensonge, la République arabe du Yémen a été soumise à des attaques et à des campagnes de propagande jusqu'au moment où l'ambassade des Etats-Unis à Taiz a donné l'assurance que l'histoire du général Cubbon était inexacte. Dans sa réponse, le général britannique a alors déclaré: "Je ne puis qu'ajouter que les premiers renseignements que j'ai reçus émanaient de sources généralement dignes de foi." Nous avons donc l'habitude de ces affabulations servant de prétextes à des concentrations de forces armées, à des agressions ou à des imbroglios.

10. Jeudi dernier, commentant les actes nombreux et continuels de provocation et d'agression britanniques dont j'avais refait l'exposé devant le Conseil, le repré-

United Kingdom representative found it convenient to dismiss my country's grievances and his country's aggression as having "rather doubtful relevance" [*ibid.*, para. 97]. He well knows that each of the incidents I mentioned rightly deserves Security Council consideration. In this regard, I wish to remind the United Kingdom representative and assure the Council that I mentioned only some of the incidents which are far more serious than this British allegation.

11. Furthermore, our grievances are real. We do not have the wild imagination which the British seem to have in this field because we do not need it; and we do not find it particularly amusing to write letters to the Security Council reporting British aggression.

12. I wish to assure this Council—and before me here are our letters to the Secretary-General and to the Security Council—that there are innumerable British incursions against my country, and particularly British violations of the Yemen Arab Republic airspace, which occur almost daily. I do not know how the United Kingdom representative allowed himself to call these aggressions irrelevant while he is bringing before this Council an imaginary and totally groundless incident.

13. Even with regard to the latest British acts of aggression, outlined in our last letter to the President of the Security Council, the United Kingdom representative chose to state in a straightforward manner that "indeed I have no doubt... that the present allegations would... prove to be totally unfounded" [*ibid.*, para. 97]. He has no doubt indeed, because this is the sense of responsibility and the way British authorities deal with such matters. He well knows the kind of answer he will receive from London. One only wonders why it is necessary to bother sending our letter to London and telling the Council that there will be an investigation, since the United Kingdom representative already knows that his Government's answer, and his own, will be as always—denial.

14. The United Kingdom representative stated that the objectives of self-determination and independence underlying the United Nations resolutions regarding what he called "South Arabia" are fully accepted and that there is no dispute over them. But there is a great dispute on this point, and the British are playing with words. Up until now Britain has not accepted the United Nations resolutions. Britain says that it welcomes the acceptance by what it calls "the Government of the Federation of South Arabia" of the United Nations resolutions.

15. However, the General Assembly in its twentieth session pronounced its opinion on the so-called "Government of the Federation of South Arabia". The

sentant du Royaume-Uni a jugé devoir réfuter les plaintes de mon pays et nier l'agression commise par le sien en déclarant que ces incidents "n'avaient qu'un rapport assez lointain avec la question" [*ibid.*, par. 97]. Il sait très bien que chacun des incidents que j'ai mentionnés mérite, à juste titre, de retenir l'attention du Conseil. A ce propos, je tiens à rappeler au représentant du Royaume-Uni, et je veux en assurer aussi le Conseil, que je n'ai mentionné que quelques-uns des incidents qui sont beaucoup plus sérieux que ceux énumérés dans cette allégation britannique.

11. De plus, nos griefs sont réels: nous n'avons pas l'imagination débridée dont font preuve les Britanniques dans ce domaine, parce que nous n'en avons pas besoin. Nous ne trouvons pas non plus particulièrement amusant d'adresser au Conseil de sécurité des lettres rapportant des agressions britanniques.

12. Je puis assurer le Conseil — et j'ai devant moi les lettres que nous avons adressées au Secrétaire général et au Conseil de sécurité — que les incursions britanniques contre mon pays sont innombrables et qu'en particulier des violations de l'espace aérien de la République arabe du Yémen par des avions britanniques ont lieu presque quotidiennement. Je ne vois pas comment le représentant du Royaume-Uni a pu se permettre de dire que ces agressions n'ont qu'un rapport lointain avec la question qui nous occupe alors qu'il saisit le Conseil d'un incident imaginaire et totalement dénué de fondement.

13. Même en ce qui concerne le dernier acte d'agression britannique qui fait l'objet de notre dernière lettre au Président du Conseil de sécurité, le représentant du Royaume-Uni a décidé de déclarer sans détour qu'il ne "doute pas que les allégations dont il est ici question se révéleront elles aussi dépourvues de tout fondement" [*ibid.*, par. 97]. Il n'a aucun doute, en effet, car ceci reflète le sens des responsabilités des autorités britanniques dans ce domaine et la manière dont elles traitent ces questions. Il sait très bien le genre de réponse qu'il recevra de Londres. On se demande alors s'il vaut la peine d'envoyer notre lettre à Londres et de dire au Conseil que l'on va procéder à une enquête, étant donné que le représentant du Royaume-Uni sait déjà que sa réponse et celle de son gouvernement seront, comme toujours, des dénégations.

14. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que les objectifs d'autodétermination et d'indépendance qui constituent le fondement des résolutions de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne ce qu'il a appelé "l'Arabie du Sud" sont pleinement acceptés et qu'ils ne prêtent pas à discussion. Or, ils prêtent bel et bien à discussion et les Britanniques jouent sur les mots; jusqu'à présent, le Royaume-Uni n'a pas accepté ces résolutions; il déclare se réjouir du fait que ce qu'il appelle "le Gouvernement de la Fédération de l'Arabie du Sud" a accepté les résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

15. Cependant, l'Assemblée générale au cours de sa vingtième session a fait connaître son point de vue sur ce prétendu "Gouvernement de la Fédération de

General Assembly, in its resolution 2023 (XX), said that it:

"Further deplores the attempts of the administering Power to set up an unrepresentative régime in the Territory, with a view to granting it independence contrary to General Assembly resolutions 1514 (XV) and 1949 (XVIII), and appeals to all States not to recognize any independence which is not based on the wishes of the people of the Territory freely expressed through elections held under universal adult suffrage".^{1/}

16. Furthermore, last June the Special Committee of Twenty-four^{1/} deplored "the setting up by the administering Power of an unrepresentative régime in the Territory, with a view to granting it independence contrary to General Assembly resolutions 1514 (XV) and 1949 (XVIII) and appeals to all States not to recognize such independence as it is not based on the wishes of the people of the Territory freely expressed through elections under universal adult suffrage".^{2/}

17. The régime denounced by the United Nations in these two operative paragraphs cited above is the very same which Britain insists on calling "the Government of the Federation of South Arabia", created by Britain and being prepared by the same colonial authorities, in defiance of the expressed United Nations judgement, to receive so-called independence, which certainly will be another form of colonialism.

18. The United Nations resolutions expressly provide that such a régime be abolished, together with the abolition of the state of emergency and of all laws and measures restricting freedom of expression and public liberties, and they unequivocally provide for effective United Nations supervision before, during and after the plebiscite to be held for self-determination. Incidentally, just this last month the British authorities revoked and banned four Aden newspapers. Do the British authorities unconditionally accept these provisions and are they prepared to implement them? I, and the United Nations as a whole, and particularly the Committee of Twenty-four and the people of occupied South Yemen, would certainly welcome and cheer a statement to that effect, here and now, from the United Kingdom representative, instead of his playing with such words as "relevant" and "objectives".

19. I would not have mentioned this point had it not been raised in the statement of the United Kingdom representative in a way which does not give me much choice, particularly since my country is principally and directly affected by, and interested in, the complete unconditional implementation of the United Nations resolutions.

^{1/} Special Committee on the Situation with regard to the Implementation of the Declaration on the Granting of Independence to Colonial Countries and Peoples.

^{2/} See Official Records of the General Assembly, Twenty-first Session, Annexes, addendum to agenda item 23 (A/6300/Rev.I), chap. VI, para. 382.

l'Arabie du Sud". L'Assemblée générale a déclaré dans sa résolution 2023 (XX) qu'elle:

"Déplore en outre les tentatives que fait la Puissance administrante en vue d'établir un régime non représentatif dans le territoire, afin de lui accorder une indépendance qui serait contraire aux résolutions 1514 (XV) et 1949 (XVIII) de l'Assemblée générale, et fait appel à tous les Etats pour qu'ils ne reconnaissent pas une indépendance qui ne reposerait pas sur les vœux de la population du territoire, librement exprimés au moyen d'élections au suffrage universel des adultes".

16. De plus, en juin dernier, le Comité des Vingt-Quatre^{1/} a déploré "que la Puissance administrante ait établi un régime non représentatif dans le territoire afin de lui accorder une indépendance qui serait contraire aux résolutions 1514 (XV) et 1949 (XVIII) de l'Assemblée générale et fait appel à tous les Etats pour qu'ils ne reconnaissent pas une indépendance qui ne repose pas sur les vœux librement exprimés au moyen d'élections au suffrage universel de la population adulte du territoire"^{2/}.

17. Le régime dénoncé par l'Organisation des Nations Unies dans les deux paragraphes ci-dessus est précisément celui que le Royaume-Uni s'obstine à intituler "le Gouvernement de la Fédération de l'Arabie du Sud", créé par le Royaume-Uni et préparé par les mêmes autorités coloniales, au mépris des décisions expresses des Nations Unies, à recevoir une prétendue indépendance qui ne sera sans aucun doute qu'une autre forme de colonialisme.

18. Les résolutions de l'Organisation des Nations Unies prévoient expressément qu'un tel régime doit être aboli, de même que doit cesser l'état d'urgence et que doivent être abrogées toutes les lois et toutes les mesures restreignant la liberté d'expression et les libertés civiques; elles prévoient sans équivoque une surveillance efficace des Nations Unies avant, pendant et après le référendum qui doit avoir lieu en ce qui concerne l'autodétermination. Or, soit dit en passant, le mois dernier, les autorités britanniques ont interdit quatre journaux d'Aden. Les autorités britanniques acceptent-elles sans condition ces dispositions et sont-elles disposées à les mettre en œuvre? Moi-même, les Nations Unies dans leur ensemble et en particulier le Comité des Vingt-Quatre, et la population du Yémen du Sud occupé, serions certainement heureux d'entendre, à cet instant même, une déclaration de ce genre de la bouche du représentant du Royaume-Uni, plutôt que d'entendre celui-ci jouer sur des mots tels que "ayant un rapport" et "objectifs".

19. Je n'aurais pas mentionné ce point s'il n'avait été soulevé dans la déclaration du représentant du Royaume-Uni d'une manière qui ne me laisse pas grand choix, d'autant plus que mon pays est au premier chef et directement intéressé à l'application inconditionnelle et totale des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

^{1/} Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

^{2/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (A/6300/Rev.I), chap. VI, par. 382.

20. The resolutions are clear and unequivocal. The United Nations categorically rejects the British creation of a "phoney" régime called the "Federation of South Arabia", and unequivocally denounces the granting of independence to such a régime as being contrary to resolutions 1514 (XV) and 1949 (XVIII). Yet Britain still insists on continuing such an arrangement, which is nothing but the continuation of British colonialism in a new garb. But the United Kingdom representative does not hesitate to say before this Council that:

"It may be that some form of United Nations observation would assist to this end, and we remain willing to explore this possibility through the good offices of the Secretary-General" [*ibid.*, para. 29].

21. A legitimate question must be raised here. What is the use of United Nations presence when Britain continues to ignore the resolutions of the General Assembly and the Special Committee? The problem is not a boundary problem between the Yemen Arab Republic and occupied South Yemen, Britain is attempting to confuse the issue here. The problem is the British presence, the British occupation, the British oppression in Occupied South Yemen, and my Government is certainly not interested in discussing with Britain anything concerning Occupied South Yemen, since the United Nations has resolved to rid Occupied South Yemen of British presence and British colonialism, for Britain is certainly not in the region to stay.

22. One of the motives which made Britain bring this issue to the Security Council could be an attempt to evade facing the General Assembly next month, in the hope that it could achieve in this Council what it could not achieve in the General Assembly or in the Special Committee.

23. As I stated at the outset of my statement, my Government categorically refutes this unfounded British allegation. I am instructed by my Government to declare before this Council that the Yemen Arab Republic is most interested in and keen on peace, stability and progress, and that the Yemen Arab Republic has no interest whatsoever and wishes to have no part whatsoever in any disturbance in the area. The position of the Yemen Arab Republic on the question of Occupied South Yemen remains clear, unequivocal and unchanged, as has been declared and several times reiterated before the Special Committee, the Fourth Committee and the General Assembly. With your permission, Mr. President, I should like to reiterate here what my colleague, Mr. Geghman, stated on behalf of my Government before the General Assembly on 5 November 1965:

"We accept the resolution and support it for the following reasons: (a) to show our co-operation with the United Nations, our good intentions and our desire to settle this problem peacefully; (b) to put to the test the United Kingdom Government's allega-

20. Ces résolutions sont claires et sans équivoque. Les Nations Unies rejettent catégoriquement la création britannique d'un régime fantoche intitulé "Fédération de l'Arabie du Sud", et dénoncent sans équivoque l'octroi de l'indépendance à ce régime comme contraire aux résolutions 1514 (XV) et 1949 (XVIII). Cependant, le Royaume-Uni persiste à maintenir cet arrangement qui ne fait que perpétuer le colonialisme britannique sous un nouveau déguisement. Mais le représentant du Royaume-Uni n'hésite pas à dire devant le Conseil:

"En organisant, sous une forme ou sous une autre, un système d'observation par les Nations Unies, on pourrait sans doute contribuer à ce résultat. Nous sommes disposés à examiner cette possibilité en usant des bons offices du Secrétaire général" [*ibid.*, par. 29].

21. Une question légitime doit ici être posée. Quelle est l'utilité de la présence des Nations Unies si le Royaume-Uni continue d'ignorer les résolutions de l'Assemblée générale et du Comité spécial? Le problème n'est pas un problème de frontière entre la République arabe du Yémen et le Yémen du Sud occupé. Le Royaume-Uni s'efforce ici de brouiller les cartes. Le problème est celui de la présence britannique, de l'occupation britannique, de l'oppression britannique dans le Yémen du Sud occupé, et mon gouvernement ne s'intéresse pas à discuter avec le Royaume-Uni de quoi que ce soit ayant trait au Yémen du Sud occupé, étant donné que les Nations Unies ont déjà décidé de débarrasser le Yémen du Sud occupé de la présence et du colonialisme britanniques — car le Royaume-Uni n'est certainement pas appelé à rester dans la région.

22. L'un des motifs qui ont poussé le Royaume-Uni à saisir le Conseil de sécurité de cette question pourrait être une tentative pour éviter d'avoir à faire face, le mois prochain, à l'Assemblée générale, dans l'espoir qu'il pourrait obtenir au sein du Conseil de sécurité ce qu'il n'a pas pu obtenir à l'Assemblée générale ni au Comité spécial.

23. Comme je l'ai dit au début de ma déclaration, mon gouvernement réfute catégoriquement l'allégation sans fondement du Royaume-Uni. Mon gouvernement m'a donné pour instructions de déclarer devant le Conseil que la République arabe du Yémen est intéressée tout particulièrement à la paix, à la stabilité et au progrès, que la République arabe du Yémen n'est en aucune façon intéressée aux perturbations dans la région, et qu'elle ne veut y avoir aucune part. La position de la République arabe du Yémen sur la question du Yémen du Sud occupé est claire et constante, telle qu'elle a été exposée et confirmée à plusieurs reprises devant le Comité spécial, la Quatrième Commission et l'Assemblée générale. Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais répéter ici ce que mon collègue, M. Geghman, a déclaré au nom de mon gouvernement devant l'Assemblée générale le 5 novembre 1965:

"Nous avons accepté et appuyé la résolution pour trois raisons: a) pour montrer notre volonté de coopérer avec les Nations Unies, nos bonnes intentions et notre désir de régler pacifiquement le problème d'Aden; b) pour voir si le Gouvernement bri-

tion that it wants to settle this problem in accordance with the wishes of the people of the Territory; (c) in so far as the colonial aspect of this problem is concerned we are in full agreement with the United Nations views and resolutions ...

"In so far as the reunification of the Yemen is concerned I must repeat here what the petitioners said in the Fourth Committee. They said that they did not come to the United Nations to ask for reunification because they will arrange that for themselves.

"The British know fully as well as the Yemenis themselves that Yemen is one. Occupied South Yemen, or what is known in the United Nations as Aden or Aden and the Aden Protectorates, is an integral part of the Yemen. Separation is the natural child of colonialism, as reunification will be the fruit of freedom, and the Yemenis will take care of reunification when they free themselves from all the shackles of all intruders.^{3/}"

24. On 3 August 1966, at 2330 hours local time, British forces stationed on Jabal Assalamah Mountain opened artillery, mortar, bazooka and heavy machine-gun fire on the Yemen Arab Republic town of Quatabah and surrounding posts for one full hour.

25. Yesterday, Sunday, 7 August, the British Broadcasting Corporation in its morning newscast said that "a number" of Royal Air Force aircraft had arrived at Beihan and were stationed there. This may further explain the alleged incident which the British brought to the Security Council, as well as testify to the truth that British troops and war materials, including field artillery, tanks and now warplanes are being massed in the area.

26. Was the alleged incident concocted by the British authorities as a pretext and a justification for the build-up of a new British military base in Beihan? Are these military aircraft reported by the British Broadcasting Corporation as gathering in Beihan part of a plan to commit yet another act of aggression against the Yemen Arab Republic? These are questions for the Security Council to ponder. My Government looks at these British movements and provocations with great alarm. If Britain thinks that with such a play it can plan and justify a new aggression against the Yemen Arab Republic, the British authorities must know, and I wish to state this here with all clarity, that the people of the Yemen Arab Republic will resist aggression with every means and power at their command, and will seek the assistance of all friendly and peace-loving powers in the world and the assistance of this Security Council.

27. Mr. CORNER (New Zealand): In his letter to you of 2 August, Mr. President, the United Kingdom representative requested that the Security Council be convened to consider the situation arising from an air

tannique a vraiment, comme il le déclare, l'intention de régler ce problème conformément aux vœux du peuple du territoire; c) parce que nous approuvons sans réserve les vues et les résolutions des Nations Unies, en ce qui concerne l'aspect colonial de la question...

"Pour ce qui est de la réunification du Yémen, il me faut répéter ici ce que les pétitionnaires ont affirmé devant la Quatrième Commission. Ils ont souligné qu'ils n'étaient pas venus aux Nations Unies pour demander la réunification de leur pays, car ils se chargeront eux-mêmes de la réaliser.

"Le peuple britannique sait aussi bien que les Yéménites que le Yémen forme un tout. La partie occupée du sud du Yémen — ce qu'aux Nations Unies on appelle "Aden" ou encore "Aden et les protectorats d'Aden" — fait partie intégrante du Yémen. La division est l'enfant naturel du colonialisme, comme la réunification sera le fruit de la liberté, et les Yéménites réaliseront la réunification lorsqu'ils auront chassé tous les intrus.^{3/}"

24. Le 3 août 1966, à 23 h 30, heure locale, les forces britanniques cantonnées sur le mont Jabal Assalamah ont dirigé un feu d'artillerie, de mortiers, de bazookas et de mitrailleuses lourdes sur la ville yéménite de Qatabah et les postes avoisinants, pendant une heure entière.

25. Hier, dimanche 7 août, la British Broadcasting Corporation dans son bulletin d'information du matin a annoncé qu'un "certain nombre" d'avions de la Royal Air Force étaient arrivés à Beihan pour y être affectés. Ceci pourrait expliquer encore davantage le prétendu incident que les Britanniques ont porté à l'attention du Conseil de sécurité et pourrait aussi attester que des troupes et du matériel de guerre britanniques, y compris de l'artillerie de campagne, des chars et maintenant des avions, sont concentrés dans la région.

26. Les autorités britanniques ont-elles forgé cet incident pour servir de prétexte et de justification à l'établissement d'une nouvelle base militaire britannique à Beihan? Les avions militaires signalés par la British Broadcasting Corporation qui seraient rassemblés à Beihan font-ils partie d'un plan visant à commettre encore un nouvel acte d'agression contre la République arabe du Yémen? Ce sont là des questions qu'il appartient au Conseil de sécurité d'étudier. Mon gouvernement considère avec une grave inquiétude ces mouvements et ces provocations britanniques. Si le Royaume-Uni pense qu'en jouant ce jeu il peut préparer et justifier une nouvelle agression contre la République arabe du Yémen, les autorités britanniques doivent savoir — et je tiens à le déclarer ici très nettement — que le peuple de la République arabe du Yémen résistera à l'agression par tous les moyens et avec toute la puissance dont il dispose, et recherchera l'assistance de tous les pays amis épris de paix, et l'aide du Conseil de sécurité.

27. M. CORNER (Nouvelle-Zélande) [traduit de l'anglais]: Dans sa lettre du 2 août adressée au Président, le représentant du Royaume-Uni a demandé que le Conseil de sécurité se réunisse pour examiner la

^{3/} Ibid., Twentieth Session, Plenary Meetings, 1368th meeting, para. 80-82.

^{3/} Ibid., vingtième session, Séances plénières, 1368ème séance, par. 80 à 82.

attack on the town of Nuqub in the Federation of South Arabia. You, of course, acted properly in arranging an early meeting of the Council to consider this serious complaint directed to the Council by a Member State of the United Nations.

28. The United Kingdom's letter stated that two aircraft had carried out strafing attacks on Nuqub in the course of which three children were wounded and a number of houses were hit by cannon and machine-gun fire.

29. With an admirable regard for distinguishing what could be definitely proven from the evidence then available, from what could logically be deduced from this, the United Kingdom representative carefully noted that the two aircraft were believed to have been MIGs, that they came from the direction of the Yemen, and that the shell cases recovered had been provisionally identified as of Russian origin, and he went on to conclude that the evidence indicated that the aircraft responsible for the attack were aircraft of the United Arab Republic Air Force operating from an airfield in the Yemen.

30. New Zealand, for its part, regards this complaint as a serious matter. The Federation of South Arabia is still a Non-Self-Governing Territory — although its independence is set down for 1968 — and the United Nations must thus show a special concern for its freedom from outside interference, let alone physical attack. New Zealand cannot view with equanimity an incident in which it is claimed that a frontier was violated by aircraft of a Member State of this Organization, a town was strafed and three children were wounded. Nor, I suggest, can any responsible member of the Security Council.

31. My delegation was thus disturbed at the derisive, not to say light-hearted, way in which the British complaint was received immediately by a few members of the Council. We cannot accept the contention of the representative of the Yemen that "even granting that the United Kingdom's representative's allegations were true" [1296th meeting, para. 50], the incident did not justify the speed with which the Council was called. It met, one might note, two days after the United Kingdom representative had requested the meeting and five days after the incident apparently took place.

32. Even less can we accept the Soviet representative's questioning of the British action in bringing the matter before the Council, or the disturbing implication in his statement, which he made at the 1296th meeting, that as a great Power the United Kingdom should have taken matters into its own hands rather than submit its complaint to the Council.

33. In the view of my delegation, the United Kingdom acted correctly in bringing the question before the Council. Even without conclusive evidence it is greatly to be preferred that such matters be brought to the Council than that they be dealt with on the basis of a great Power, or a Power of any size, taking the law into its own hands. We had thought that that was what the United Nations and the Security Council are all about.

situation résultant d'une attaque aérienne contre la ville de Nuqub, dans la Fédération de l'Arabie du Sud. Le Président, bien entendu, a agi de la manière qui convenait en convoquant promptement le Conseil pour examiner la plainte grave que lui soumettait un Etat Membre.

28. La lettre du Royaume-Uni indiquait que deux avions avaient mitraillé Nuqub, mitrailleurs au cours desquels trois enfants avaient été blessés et un grand nombre de maisons touchées par le tir des canons et des mitrailleuses.

29. Prenant grand soin de distinguer les conclusions certaines fondées sur les éléments de preuve alors recueillis d'avec les déductions qu'on pouvait logiquement en tirer, le représentant du Royaume-Uni a noté, en pesant ses mots, que les deux avions paraissaient être des MIG, qu'ils venaient de la direction du Yémen, et que les douilles retrouvées avaient été provisoirement identifiées comme étant de provenance russe, d'où il concluait, sur la base de ces éléments de preuve, que les appareils auteurs de l'attaque étaient des appareils appartenant à l'armée de l'air de la République arabe unie opérant à partir d'un aéroport situé au Yémen.

30. La Nouvelle-Zélande, pour sa part, considère cette plainte comme grave. La Fédération de l'Arabie du Sud est encore un territoire non autonome — bien que son indépendance soit prévue pour 1968 — et les Nations Unies doivent en conséquence veiller tout particulièrement à ce qu'elle soit à l'abri d'ingérence de l'extérieur et à plus forte raison de toute attaque. La Nouvelle-Zélande, ni, je pense, aucun membre du Conseil de sécurité conscient de ses responsabilités, ne saurait rester indifférente à un incident au cours duquel, à ce que l'on affirme, des appareils appartenant à un Etat Membre de l'Organisation ont violé une frontière, attaqué une ville et blessé trois enfants.

31. Ma délégation a donc été choquée par l'ironie, pour ne pas dire l'insouciance, dont quelques membres du Conseil ont fait preuve sitôt la plainte britannique communiquée. Nous ne pouvons accepter l'affirmation du représentant du Yémen selon laquelle "en admettant même que les allégations du représentant du Royaume-Uni soient exactes" [1296ème séance, par. 50], l'incident ne justifiait pas la rapidité avec laquelle le Conseil avait été convoqué. Le Conseil s'est réuni, remarquons-le, deux jours après que le représentant du Royaume-Uni ait demandé sa réunion, et cinq jours après celui où l'incident aurait eu lieu.

32. Il nous paraît encore plus difficile d'accepter que le représentant soviétique reproche au Gouvernement britannique d'avoir saisi le Conseil de cette question, et insinue dans la déclaration qu'il a faite à la 1296ème séance, qu'en tant que grande puissance, le Royaume-Uni aurait dû prendre l'affaire en main plutôt que de soumettre sa plainte au Conseil.

33. Du point de vue de ma délégation, le Royaume-Uni a adopté l'attitude qui convenait en portant l'affaire devant le Conseil. Même en l'absence de preuves concluantes, il est grandement préférable que de tels problèmes soient soumis au Conseil plutôt que d'être réglés par une grande puissance, ou par une seule puissance, quelle que soit son importance, se faisant justice. C'est à cela, pensons-nous, que servent précisément l'ONU et le Conseil de sécurité.

34. We, for our part, start from the assumption that a charge of such gravity as this would hardly have been levelled by the United Kingdom Government unless it had been convinced that the allegations had substance. However, the evidence brought before the Council has been derided. The Soviet representative, for example, professed to scorn the eyewitness accounts of the incident submitted by the United Kingdom. The accounts provided by two Arab witnesses were described by the Soviet representative at the 1296th meeting as "what somebody thinks he has seen". This, one might have thought, is a perfectly valid definition of what constitutes an eyewitness account. If, however, the Soviet representative finds that "what somebody thinks he has seen" is something to be dismissed out of hand, then one wonders what purpose the United Nations observation teams operating in this and in other regions are serving. For surely their purpose is to report what they think they have seen.

35. The Soviet representative also disparaged the investigation of the site carried out by a British officer attached to the Federal regular army.

36. The conclusion one can legitimately draw from the remarks of those who so obviously feel the British case to be unproven is that only the findings of an impartial investigator are to be accepted by the Council.

37. The obvious step, therefore, is for the Security Council to arrange for an impartial investigation of the incident to be carried out. Let us ask the Secretary-General to set in hand an immediate investigation by a United Nations team. A week has gone by since the attack is said to have taken place. Further delay might be avoided by asking the Secretary-General to arrange for a member or members of one of the existing military observation missions or peace-keeping forces—someone whose impartiality and experience of this kind of investigation are accepted beyond question—to fly to the area immediately and look into the facts relating to the incident which gave rise to the British complaint. Provided with a report, which should be prepared in the shortest possible time, we could then resume this debate on firmer ground. I take it that as well as investigating all material evidence, the United Nations investigators would have access to all eyewitnesses, including those already mentioned in this debate, and that they would have the right to interrogate such key witnesses as the British officer who went to the scene. It would clearly also be desirable, though not essential, that in his investigation, the person appointed should receive the full co-operation of all authorities in the area, including those who have control of aircraft capable of making an attack.

38. We might also be considering in the meantime whether the Council might give the Secretary-General a rather wider mandate by requesting him to resume his efforts to use his good offices to settle issues which remain outstanding in this area of the Yemen-South Arabian border. Such efforts would, of course, require the agreement and co-operation of the parties concerned. I am sure that, judging by the concern expressed by these parties in the Council about the

34. En ce qui nous concerne, nous partons de l'hypothèse que le Gouvernement du Royaume-Uni n'aurait pas lancé une accusation si grave s'il n'avait été convaincu que ses allégations étaient fondées. Pourtant, les preuves soumises au Conseil ont été tournées en dérision. C'est ainsi que le représentant de l'Union soviétique a professé son mépris pour les récits des témoins oculaires de l'incident. Les témoignages de deux Arabes ont été décrits à la 1296^{ème} séance par le représentant de l'URSS comme "les visions d'on ne sait qui". Voilà, pourrait-on penser, qui constitue une définition parfaitement valable d'un témoignage oculaire. Si, toutefois, le représentant de l'Union soviétique estime qu'il ne faut pas tenir compte des "visions d'on ne sait qui", alors on se demande à quoi servent les groupes d'observateurs des Nations Unies en service dans cette région et ailleurs. A coup sûr, leur rôle consiste à rendre compte de ce qu'ils croient avoir vu.

35. Le représentant de l'Union soviétique a d'autre part discrédité l'enquête faite sur place par un officier britannique détaché auprès de l'armée régulière fédérale.

36. On est en droit de conclure des remarques de ceux qui, de toute évidence, estiment que les Britanniques n'ont pas prouvé leur cas que seules les conclusions d'un enquêteur impartial sont recevables.

37. Le Conseil de sécurité devrait donc prendre toutes dispositions pour que cet incident fasse l'objet d'une enquête impartiale. Demandons au Secrétaire général qu'il soit immédiatement procédé à une enquête par un groupe d'observateurs des Nations Unies. Une semaine s'est déjà écoulée depuis que l'attaque aurait eu lieu. Pour éviter tout nouveau retard, on pourrait demander au Secrétaire général de dépêcher sur les lieux, par avion, un ou plusieurs membres de l'une des missions d'observation militaire ou des forces du maintien de la paix existantes — quelqu'un dont l'impartialité et l'expérience dans cette sorte d'enquête sont indiscutables — afin d'établir les faits relatifs à l'incident qui est à l'origine de la plainte britannique. Une fois en possession d'un rapport qui devrait être préparé dans les meilleurs délais, nous pourrions reprendre cette discussion sur une assise plus solide. Je suppose que les enquêteurs des Nations Unies, outre qu'ils vérifieront toutes les preuves matérielles, pourront entendre tous les témoins oculaires, y compris ceux déjà mentionnés dans cette discussion, et auront le droit d'interroger des témoins clefs, comme l'officier britannique qui s'est rendu sur les lieux. Il serait également souhaitable, mais pas essentiel, que la personne désignée bénéficie au cours de son enquête de l'entière coopération de toutes les autorités de la région, y compris celles disposant d'avions susceptibles de se livrer à une attaque.

38. En attendant, nous pourrions également examiner la question de savoir si le Conseil pourrait confier au Secrétaire général un mandat quelque peu élargi en le priant de reprendre ses efforts et d'user de ses bons offices pour régler les questions encore en suspens dans cette région de la frontière du Yémen avec l'Arabie du Sud. Ces efforts, naturellement, exigeraient l'assentiment et la coopération des parties intéressées. A en juger par l'inquiétude exprimée au

situation, they would not withhold such co-operation from the Secretary-General. But this may be thought by members to be a matter we can be considering for action at the next stage of our work. At this stage I suggest we concentrate upon the proposal I have advanced for an urgent investigation of the facts.

39. Mr. EL-FARRA (Jordan): My delegation has studied carefully the complaint submitted by the United Kingdom and the statements made by the parties directly concerned. We have failed to find any evidence to corroborate the United Kingdom's charge. The representative of the United Kingdom rested his case on what he described as two eye-witnesses: Uhsin bin Alawi and Saleh bin Nasir, of the Beihan Protectorate. Uhsin bin Alawi said that he suddenly heard the sound of airplanes and immediately ran out to the house of Sharif Qaid. Then he saw two aircraft right above him and at the same time saw shots striking the ground in front of him.

40. I find it quite strange that as soon as the first witness heard the sound of planes he proceeded directly to the house where the attack allegedly had taken place. This is quite strange. Either the man had previous knowledge of the attack or he was taken there, or—and this is most likely—he was repeating a story told to him.

41. I do not know when Mr. Alawi made his statement to the British authorities, but it seems to me from careful examination that it consisted mainly of answers to questions—undoubtedly leading questions, calculated to substantiate an allegation. The fact that the witnesses were questioned has been admitted by the representative of the United Kingdom. The first witness stated that he heard the Yemeni claim that "the aircraft must have been Hunters", which he categorically denied, stressing his familiarity with that kind of aircraft. The other witness, Saleh bin Nasir, made the flat statement that "the two aircraft were jets, but not the same as the British jets we often see." It is possible that the eye witnesses may be familiar with only the Hunter aircraft; but does this justify the conclusion that the two aircraft involved in the alleged incident are of the MIG type and belong to the United Arab Republic and that they took off from an airfield in Yemen?

42. I submit that the United Arab Republic cannot possibly accomplish any gain from such an attack. On the contrary, others may be in a position to benefit from such an incident.

43. The representative of the United Kingdom himself admitted that it is hard to understand the reason behind the United Arab Republic carrying out this attack. One therefore has to go beyond the United Kingdom allegation in order to find out who is the responsible party.

44. We have heard the representative of Yemen give at least twenty-one examples of British attacks on the public of Yemen. In one instance, the Yemen Arab

Conseil par lesdites parties, je suis sûr qu'elles ne refuseront pas de coopérer avec le Secrétaire général. Mais les membres du Conseil estimeront peut-être qu'il s'agit là d'une question à débattre dans la phase suivante de nos travaux. Pour le moment, je propose que nous accordions toute notre attention à la proposition que j'ai faite de procéder de toute urgence à une enquête sur les faits.

39. M. EL-FARRA (Jordanie) [traduit de l'anglais]: Ma délégation a étudié avec soin la plainte présentée par le Royaume-Uni et les déclarations faites par les parties directement intéressées. Nous n'avons pu trouver aucune preuve confirmant l'accusation du Royaume-Uni. Le représentant du Royaume-Uni a fondé sa plainte sur les déclarations de deux personnes, qualifiées de témoins oculaires: Uhsin bin Alawi et Saleh bin Nasir, du Protectorat de Beihan. Uhsin bin Alawi a déclaré qu'il a soudain entendu des bruits d'avions et qu'il est sorti aussitôt en courant pour aller chez le chérif Qaid. Il a vu alors deux appareils juste au-dessus de sa tête et a vu au même moment des projectiles frapper le sol devant lui.

40. Je trouve tout à fait étrange que le premier témoin, aussitôt après avoir entendu les avions, se soit rendu directement à la maison qui aurait été attaquée. Voilà qui est tout à fait étrange. Ou bien le témoin savait que l'attaque allait se produire, ou bien il a été amené là, ou bien—ce qui est plus probable—il a répété une histoire qu'on lui a enseignée.

41. J'ignore quand M. Alawi a fait sa déclaration aux autorités britanniques, mais après l'avoir examinée attentivement, il me semble qu'elle consistait surtout en réponses faites à des questions—des questions sans aucun doute tendancieuses et propres à fournir la matière d'une accusation. Le fait que les témoins ont été questionnés a été admis par le représentant du Royaume-Uni. Le premier témoin a déclaré avoir entendu les Yéménites dire "que les avions devaient être des Hunter", ce qu'il a catégoriquement nié, en faisant remarquer qu'il connaissait très bien ce genre d'appareil. L'autre témoin, Saleh bin Nasir, a simplement dit qu'il "s'agissait d'avions à réaction, mais différents des avions à réaction britanniques que nous voyons souvent". Il est possible que les témoins oculaires ne connaissent que les appareils Hunter; mais cela permet-il de conclure que les deux appareils impliqués dans le prétendu incident étaient du type MIG et appartenaient à la République arabe unie, ou qu'ils s'étaient envolés d'un aéroport situé au Yémen?

42. Je ferai remarquer que la République arabe unie ne peut tirer aucun profit d'une telle attaque. Par contre, cet incident peut servir les intérêts de certains autres pays.

43. Le représentant du Royaume-Uni lui-même a admis qu'il était difficile de comprendre pourquoi la République arabe unie aurait perpétré cette attaque. Il ne faut donc pas s'en tenir aux allégations du Royaume-Uni pour trouver les responsables.

44. Le représentant du Yémen ne nous a pas donné moins de 21 exemples d'attaques britanniques contre les populations du Yémen. Dans l'un de ces cas, la

Republic had to come before the Security Council regarding the British air attack on Yemeni territory on 28 March 1964.

45. This Council, at its 1111th meeting on 9 April 1964, condemned reprisals as "incompatible with the purposes and principles of the United Nations". It also deplored the British military action at Harib on 28 March 1964 [resolution 188 (1964)]. All these British attacks were explained very ably by the representative of Yemen and I need not dwell on them. I simply should like to emphasize the point that, if the United Kingdom forces carry out such attacks, it is for the purposes of protecting their colonial interests in the area and maintaining the status quo by terror and display of power for intimidation.

46. The attack on Beihan may have taken place, but we have no evidence that United Arab Republic aircraft were involved. With the British record in the area, the possibility that United Kingdom aircraft were involved cannot be excluded.

47. We accept the statements made to the Council by the representatives of the United Arab Republic and the Yemen Arab Republic. We are satisfied with the United Arab Republic denial [1296th meeting] stating that airplanes belonging to the United Arab Republic Airforce did not undertake any kind of operation in Beihan, that none of the United Arab Republic airplanes were airborne on 30 July 1966, and that they undertook no operations on that day.

48. No matter how we look at the United Kingdom complaint, it is based on incomplete information obtained by the United Kingdom authorities in the area. This is inconclusive and cannot be the basis for a finding by this body.

49. To conclude, may I reiterate what I said in my short intervention last Thursday. The problem in South Arabia is purely a colonial one, and the present case is only one manifestation of its diverse aspects. We have learned from history that it is easy for a colonial Power to formulate pretexts to justify continued occupation. The Security Council is familiar with incidents which were used as a smokescreen to create a basis for future actions. The question arises: is this complaint one of them?

50. What is before us now is an artificial situation. What is really needed is the immediate withdrawal of the colonial Power and the restoration of rights to the people. The continued presence of the United Kingdom forces in the area cannot be interpreted other than as an external attack and foreign intimidation, and we are in full agreement with the representative of the United Kingdom that "the inhabitants of South Arabia have the right to ask that they should be free from external attack and intimidation". [1296th meeting, para. 30.]

51. We have just heard a suggestion by the representative of New Zealand that an investigation team be sent to the scene. We said at the very outset that

République arabe du Yémen a dû venir devant le Conseil de sécurité au sujet de l'attaque aérienne britannique sur le territoire yéménite, le 28 mars 1964.

45. Lors de sa 1111^{ème} séance, le 9 avril 1964, le Conseil de sécurité a condamné les représailles comme "incompatibles avec les buts et les principes des Nations Unies". Il a également déploré l'action militaire britannique contre Harib le 28 mars 1964 [résolution 188 (1964)]. Toutes ces attaques britanniques ont été très bien expliquées par le représentant du Yémen et point n'est besoin que je m'y attarde. J'aimerais simplement souligner que, si les forces du Royaume-Uni entreprennent de telles attaques, c'est afin de protéger leurs intérêts coloniaux dans la région et de préserver le statu quo par la terreur et par des démonstrations de puissance visant à intimider.

46. Il se peut que Beihan ait été attaqué, mais nous n'avons aucune preuve que des avions de la République arabe unie aient pris part à cette attaque. Etant donné les activités passées des Britanniques dans cette région, on ne peut exclure que des appareils du Royaume-Uni aient été mêlés à cet incident.

47. Nous acceptons les déclarations faites au Conseil par les représentants de la République arabe unie et de la République arabe du Yémen. Le représentant de la République arabe unie nous a convaincus lorsqu'il a affirmé [1296^{ème} séance] qu'aucun avion de l'armée de l'air de son pays n'a entrepris aucune opération contre le territoire de Beihan et qu'aucun appareil de la République arabe unie n'a pris l'air le 30 juillet 1966 ni entrepris d'opérations ce jour-là.

48. De quelque façon qu'on la considère, la plainte britannique est fondée sur des renseignements incomplets obtenus par les autorités du Royaume-Uni dans la région. Cette assemblée ne peut fonder ses conclusions sur des indices aussi peu probants.

49. Pour conclure, puis-je répéter ce que j'ai dit dans ma brève intervention de jeudi dernier? Le problème de l'Arabie du Sud est un problème purement colonial et le cas présent n'est qu'une manifestation de ses différents aspects. L'histoire nous a enseigné qu'il était facile pour une puissance coloniale de trouver des prétextes au maintien de son occupation. Le Conseil est rompu à ces incidents qui servent de prétexte — et de base — d'intervention. Et l'on peut se demander si cette plainte n'appartient pas à cette catégorie?

50. La situation qui nous occupe est artificielle. Ce qui s'impose c'est le retrait immédiat de la puissance coloniale et la réintégration du peuple dans ses droits. La présence persistante des forces du Royaume-Uni dans la région ne peut être interprétée que comme une agression de l'extérieur et une entreprise d'intimidation étrangère, et nous sommes pleinement d'accord avec le représentant du Royaume-Uni lorsqu'il déclare: "Les habitants de l'Arabie du Sud ont le droit de demander d'être à l'abri de toute attaque et de toute intimidation de l'extérieur." [1296^{ème} séance, par. 30.]

51. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a suggéré que l'on envoie sur place une équipe d'enquêteurs. Nous avons dit d'emblée que l'inscription même de ce

even the inscription of the item on the agenda should not be allowed unless the Council is satisfied that there is sufficient prima facie evidence to justify inscription. We stated that the admission of an item is not an empty formality; we did not object to the inscription, thinking that it would be helpful to expose the motives and see the charge. After hearing the statements and the "so-called" evidence we are more convinced than ever that this item should not have been inscribed.

52. It is even more important at this stage to consider the dangerous precedent the Council would be establishing if it accepted the idea of sending an investigation team to the area. If, on the face of it, the charge has not been corroborated by an evidence admissible under the circumstances, how can we take action—even preliminary action—on such a charge? If it is debatable whether an item of this kind should even have been inscribed on the agenda, it is all the more debatable whether an investigation team should be sent to the area on the basis of the kind of evidence that has been presented.

53. Moreover, if the United Kingdom, with all its skill—and we are familiar with the skill of the United Kingdom in proving a case—has been able to present only the kind of evidence that it has presented to the Council, how would we be able, ten days later, to obtain anything more than such hearsay evidence from incompetent people, none of whom is a mechanical engineer, a pilot or any other kind of expert? Such hearsay evidence certainly could not satisfy the Council. If the United Kingdom has been unable to prove its case, the Council would not be well advised, in my opinion, to prove it for the United Kingdom.

54. I do not see anything in the facts before us to warrant sending an investigation team. I do not think such an idea should be considered by the Security Council.

55. I shall have more to say on this question at a later stage.

56. Mr. QUIJANO (Argentina) (translated from Spanish): The Argentine delegation—like other delegations in the Security Council, I think, is confronted with a problem which is not easy to solve.

57. The United Kingdom Government has requested the Council to consider an incident which it describes as serious and which occurred on 30 July last, at Nuqub, in the Federation of South Arabia, very close to the frontier with Yemen. The representative of the United Kingdom has told us that his Government is convinced that the aircraft which attacked Nuqub, causing a number of casualties, belonged to the Air Force of the United Arab Republic and had taken off from an airfield in Yemen.

58. The representatives of the United Arab Republic and Yemen, on the other hand, emphatically deny these allegations.

59. This total divergence of opinions and the lack of objective evidence on which to base a judgement place the Security Council under an obligation to be extremely careful in determining whether the case

point à l'ordre du jour ne devrait être décidée que si le Conseil de sécurité pense qu'il existe de prime abord des éléments de preuve suffisants pour justifier cette inscription. Nous avons rappelé que l'inscription d'un point à l'ordre du jour n'est pas une formalité vide de sens; nous ne nous sommes pas opposés à l'inscription, pensant qu'elle contribuerait à déceler les motifs et à faire la lumière sur l'accusation. Après avoir entendu les déclarations et l'exposé des "prétendues" preuves, nous sommes plus convaincus que jamais que cette affaire n'aurait pas dû être inscrite à l'ordre du jour.

52. Au stade actuel, il importe encore davantage de prendre en considération le précédent dangereux que créerait le Conseil s'il acceptait l'idée d'envoyer une équipe d'enquêteurs dans la région. Si, à première vue, l'accusation n'est corroborée par aucune preuve recevable compte tenu des circonstances, comment prendre une mesure quelconque fût-ce une mesure préliminaire? S'il est contestable qu'une question de ce genre soit inscrite à l'ordre du jour, il l'est davantage encore d'envoyer une équipe d'enquêteurs sur les lieux, sur la base des preuves qui nous ont été présentées.

53. En outre, si le Royaume-Uni, malgré toute son habileté — et nous savons combien le Royaume-Uni est habile à prouver sa thèse — n'a pu présenter au Conseil d'autres preuves que celles qu'il a présentées, comment pourrions-nous, 10 jours plus tard, recueillir autre chose que des on-dit, auprès de gens incompetents, dont pas un n'est mécanicien, pilote ou expert en quoi que ce soit? Ces simples oui-dire sont irrecevables. Si le Royaume-Uni n'a pas été en mesure de prouver son accusation, le Conseil serait mal avisé, selon moi, de le faire pour le Royaume-Uni.

54. Dans les faits qui nous sont présentés, je ne vois rien pouvant justifier l'envoi d'une équipe d'enquêteurs. Je ne pense pas que cette idée doive retenir l'attention du Conseil.

55. J'aurai à revenir ultérieurement sur cette question.

56. M. QUIJANO (Argentine) [traduit de l'espagnol]: Ma délégation, de même que d'autres délégations au Conseil, se trouve devant un problème difficile à résoudre.

57. Le Gouvernement du Royaume-Uni a demandé au Conseil d'examiner un incident qu'il qualifie de très grave et qui s'est produit le 30 juillet dernier à Nuqub dans la Fédération d'Arabie du Sud, tout près de la frontière avec le Yémen. Selon ce que nous a dit le représentant du Royaume-Uni, son gouvernement est convaincu que les avions qui ont attaqué Nuqub, et y ont fait des victimes, appartenaient à l'armée de l'air de la République arabe unie et qu'ils avaient pris l'air dans un aéroport situé au Yémen.

58. Les représentants de la République arabe unie et du Yémen opposent un démenti formel à ces allégations.

59. Cette divergence totale d'opinions et le manque d'éléments objectifs qui lui permettraient de se prononcer placent le Conseil de sécurité dans l'obligation de procéder à un examen plus attentif en vue de

brought to its notice involves a threat to the peace or an act of aggression requiring the application of measures or justifying an appeal to particular Member States to settle their dispute by peaceful means.

60. Some concrete facts have emerged in the Security Council. In the first place, the statements which we heard at the 1296th meeting on Thursday, 4 August and this afternoon's statement by the representative of Yemen reveal the existence of great tension in the frontier area between the Federation of South Arabia and Yemen. In official documents of the Security Council, attention has been called to earlier incidents in March, April, May, June, July, August and September 1965, and in March, April and June 1966; and, as is well known, in April 1964 the Council had to deal with a serious incident. Those documents and the statements which have been made here confirm the existence of hostility and mistrust. We know, too, that territorial claims are involved.

61. In other words, the picture of that part of the world which we have been given must cause concern to the international Organization and particularly to the Security Council, which has primary responsibility for the maintenance of international peace and security.

62. The Argentine delegation considers therefore that, whatever value is to be attached to the basis on which this complaint has been made, the general situation justifies the Council's attention and consideration of any measures which may be necessary to avert further deterioration in the political situation in the Middle East.

63. It is not our intention to support charges of whose truth we are not convinced and which have not so far been substantiated in this Council; nor do we wish to give greater credence to the statements of one Government than to those of another especially when the interests at stake are those of Governments with which Argentina enjoys very good relations.

64. We do, however, wish the Council to take the minimum action incumbent upon it by virtue of its responsibilities under the United Nations Charter and not to remain passive in face of a complaint submitted by a Member State, especially when, as I said before, the incidents under consideration took place in a tense and what may rightly be called an explosive region.

65. That being the case, the proposal made by the delegation of New Zealand is attractive, and in our view, it represents the minimum action that the Council could take in the present circumstances. During a recent debate in this Council, we stressed the desirability of exploiting to the full the peace-keeping possibilities offered by the United Nations and of making full use of the existing machinery for that purpose. An investigation by United Nations observers of the incident reported by the United Kingdom seems to us an adequate measure to dispel doubt and even if the conclusions reached were not concrete and did not elucidate all the facts of the case, it would serve mainly to emphasize United Nations concern over the region, and that in itself

déterminer s'il y a, en l'occurrence, une menace à la paix ou un acte d'agression qui exige l'application de mesures appropriées ou qui justifie que l'on demande à certains Etats Membres de régler pacifiquement la situation qui fait l'objet de controverses.

60. Le Conseil de sécurité se trouve en présence de certains faits concrets. En premier lieu, les interventions qu'il a entendues au cours de la 1296^{ème} séance, le jeudi 4 août, et les déclarations du représentant du Yémen cet après-midi montrent qu'il existe une grande tension dans la zone frontrière, entre la Fédération de l'Arabie du Sud et le Yémen. Des incidents antérieurs ont été dénoncés dans des documents officiels du Conseil de sécurité en mars, avril, mai, juin, juillet, août et septembre 1965 et aussi en mars, avril et juin 1966; comme chacun sait, en avril 1964 le Conseil a dû intervenir dans un incident grave. Ces documents et les discours que nous avons entendus confirment qu'il existe de l'hostilité et de la méfiance. Nous savons aussi qu'e des revendications territoriales jouent un rôle.

61. La situation dans cette région du monde doit donc préoccuper l'Organisation internationale et plus particulièrement le Conseil de sécurité qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

62. Pour cette raison, quels que soient les arguments sur lesquels se fonde l'accusation dont nous sommes saisis, la délégation argentine estime que la situation générale justifie que le Conseil s'en préoccupe et examine les mesures à prendre pour éviter que la situation politique ne se détériore davantage dans la région du Moyen-Orient.

63. Nous n'avons pas l'intention de nous faire les champions d'accusations dont la véracité ne nous a pas été prouvée et n'a pas pu être démontrée jusqu'à présent. Nous n'avons pas non plus l'intention d'accorder plus de poids aux affirmations de tel gouvernement plutôt que de tel autre, surtout lorsqu'il s'agit d'intérêts de gouvernements avec lesquels l'Argentine entretient de très bonnes relations.

64. Nous voulons par contre que le Conseil fasse le minimum de ce qu'exigent ses obligations aux termes de la Charte des Nations Unies et qu'il ne reste pas passif devant les faits exposés par un Etat Membre surtout lorsque, comme je l'ai déjà dit, les faits en question se produisent dans une région où il existe une tension que je crois pouvoir qualifier d'explosive.

65. Dans ces conditions, la mesure que propose la délégation néo-zélandaise me semble attrayante et représente, à mon avis, le minimum que le Conseil puisse faire dans les circonstances actuelles. Au cours d'un récent débat au Conseil, ma délégation a insisté sur l'intérêt que présentait la pleine utilisation des possibilités de l'Organisation des Nations Unies en matière de maintien de la paix ainsi que celle des mécanismes déjà établis à cet effet. Il nous semble qu'une enquête par des observateurs des Nations Unies sur l'incident dénoncé par le Royaume-Uni constituerait une mesure appropriée qui dissiperait les doutes et qui, même si elle ne permettait pas de dégager des conclusions concrètes et de résoudre la question, aurait le grand avantage de prouver

would certainly be a moderating and pacifying factor.

66. The action to be taken by the United Nations should in no way be prejudicial to progress towards independence or affect the expression of the people's right of self-determination. On the contrary, we are convinced that it may be a positive contribution to the attainment of the objectives which General Assembly resolution 1514 (XV) and subsequent resolutions relating to the complete elimination of colonialism.

67. It is with this in mind that we express support for any measure designed to ease the existing tension in the region and clarify the question submitted to the Council for its consideration.

68. Mr. GOLDBERG (United States of America): Mr. President, since I have been absent from the Council during the past five weeks on United Nations business in Geneva, I hope that you will not take it amiss if I say a few words, before I enter upon my remarks on the item on our agenda, concerning the deliberations which took place in my absence.

69. I want in particular to express my thanks and appreciation to the retiring President of the Council, the representative of Nigeria Mr. Adebo, for his skilful and impartial administration of our affairs, and also for the courtesy he extended to Assistant Secretary of State Sisco of my delegation who is required to take on my duties in my absence—courtesy which was shown by all the members of the Council during a series of arduous debates.

70. I should also like to express my congratulations to you, Mr. President, and to extend to you my very best wishes for what I know will be a productive period of work by this Council under your Presidency.

71. The United States, in statements before the Committee of Twenty-four, has often expressed its profound sympathy with the aspirations of the people of South Arabia for self-determination and independence. We look with satisfaction at the steady progress made in the past several years towards the realization of those goals, and to the effectuation of those goals within the near future.

72. On 13 May last, the Government of the Federation of South Arabia announced its acceptance of the various resolutions of the General Assembly, recognizing the right of the people of South Arabia to self-determination.

73. In 1964 the United Kingdom announced its intention to grant independence to the people of South Arabia no later than 1968, and on 1 August 1966 the representative of the United Kingdom also officially informed the Secretary-General^{4/} of his Government's acceptance of the operative clauses of the pertinent

que l'Organisation des Nations Unies se préoccupe de cette région et serait peut être un facteur de modération et un élément de pacification.

66. L'intervention des Nations Unies ne devrait en aucune façon compromettre la marche vers l'indépendance ou entraver l'expression de la libre détermination d'un peuple. Bien au contraire, nous sommes convaincus que cette intervention peut contribuer de façon positive à la réalisation des objectifs que l'Organisation des Nations Unies s'est fixés par la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et par d'autres résolutions ultérieures sur l'élimination totale du colonialisme.

67. C'est dans cet esprit que nous nous déclarons favorables à toute mesure tendant à atténuer la tension existant dans cette région et à faire la lumière sur la question qui a été soumise au Conseil de sécurité.

68. M. GOLDBERG (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Appelé à travailler à Genève pour l'Organisation des Nations Unies depuis cinq semaines, je n'ai pu assister aux réunions du Conseil de sécurité; j'espère que vous ne m'en voudrez donc pas, Monsieur le Président, de revenir brièvement sur les débats qui se sont déroulés pendant mon absence avant d'aborder la question inscrite à notre ordre du jour.

69. Je voudrais tout d'abord remercier et féliciter le Président sortant du Conseil, le représentant du Nigéria, M. Adebo, de la compétence et de l'impartialité avec lesquelles il a su diriger nos travaux et aussi de la courtoisie dont il a fait montre à l'égard de M. Sisco, secrétaire d'Etat adjoint et membre de ma délégation, qui m'a remplacé pendant mon absence, courtoisie que lui ont d'ailleurs manifestée tous les membres du Conseil de sécurité au cours d'une série de débats difficiles.

70. Permettez-moi également de vous féliciter, Monsieur le Président, et de vous adresser mes meilleurs vœux de succès qui, j'en suis certain, marqueront les travaux du Conseil sous votre présidence.

71. Les Etats-Unis ont souvent déclaré devant le Comité des Vingt-Quatre qu'ils soutenaient sincèrement l'aspiration des populations de l'Arabie du Sud à l'autodétermination et à l'indépendance. Nous sommes heureux de constater les progrès continus qui ont été accomplis ces dernières années et nous pensons que le but recherché se trouvera atteint dans un proche avenir.

72. Le 13 mai dernier, le Gouvernement de la Fédération de l'Arabie du Sud a annoncé qu'il acceptait les diverses résolutions de l'Assemblée générale reconnaissant le droit de la population de l'Arabie du Sud à disposer d'elle-même.

73. En 1964, le Royaume-Uni a fait part de son intention d'octroyer l'indépendance au peuple de l'Arabie du Sud avant 1968 et, le 1er août 1966, le représentant du Royaume-Uni a officiellement informé le Secrétaire général^{4/} que son gouvernement acceptait les clauses contenues dans les dispositifs des résolu-

^{4/} Ibid., Twenty-first Session, Annexes, addendum to agenda item 23 (A/6300/Rev.1), chap. VI, annex V.

^{4/} Ibid., vingt et unième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (A/6300/R.v.1), chap. VI, annexe V.

General Assembly resolutions, subject only to recognition of the legal responsibilities which the United Kingdom continues to have in that area for this period. These, I am sure, are welcome developments to all in this Council who believe, as we do, in decolonization and in the Charter principles of self-determination.

74. This is, obviously, a most important period in the history of South Arabia. A definite timetable for self-determination and independence in the area has been laid down. However, as we know from experience, if decolonization is to take place under peaceful and constructive conditions, many steps must still be taken in the short time remaining before independence, and above all, as has been stressed here, I think, by everybody, the people of the area must have an opportunity to work out peacefully a constitutional balance among the varying groups which must play a responsible part in this State which will soon be independent. Peace and stability within the area and along its borders are absolutely crucial now to achieve the many important tasks which lie ahead. And surely anything which the United Nations can do to help ensure peace along the borders and stability within them should be welcomed by this Council and we should be ready to render every assistance possible in this connexion.

75. It is, I am sure, a matter of regret to all that for several years the borders of South Arabia have been far from peaceful, and frictions in the area have severely complicated the task of the people of the area who, I am sure, like people everywhere, would like to carry out this achievement of independence under conditions of peace and tranquillity.

76. The Council's attention was drawn to tensions in South Arabia two years ago when the Council considered the Harib incident and related events. In operative paragraph 5 of resolution 188 (1964) this Council requested: "the Secretary-General to use his good offices to try to settle outstanding issues, in agreement with the two parties".

77. Efforts to carry out the intent of that statement faltered soon afterward—but I should like to stress, through no fault of the Secretary-General who made every effort to discharge that request—and they have not been resumed. We feel that out of this debate constructive things can develop, for this would be a most appropriate time to resume those efforts to bring about progress towards independence in conditions of peace and without border frictions.

78. Having looked at the record of the prior debate, we think that the case before us, on the complaint of the United Kingdom, adds up to this. The United Kingdom has presented the case of aerial activity along the South Arabian border and advanced some evidence that MIG's were used for that purpose, operating from air bases in Yemen. The representative of the United Arab Republic stated on Thursday last that no planes of the United Arab Republic-Yemen Joint Command were airborne on 30 July. He also said that planes

tions pertinentes de l'Assemblée générale sous la seule réserve que soit reconnue la responsabilité juridique qui continuera d'incomber au Royaume-Uni dans cette région jusqu'à ce moment. C'est là, j'en suis persuadé, une évolution heureuse pour tous ceux qui, au Conseil, croient comme nous, à la décolonisation et aux principes de la Charte reconnaissant aux peuples le droit de disposer d'eux-mêmes.

74. Cette période est, de toute évidence, une des plus importantes dans l'histoire de l'Arabie du Sud. Un calendrier précis prévoyant l'octroi du droit à l'autodétermination et à l'indépendance dans la région a été établi. Mais, comme l'expérience nous l'a appris, si l'on veut que la décolonisation s'opère de façon pacifique et constructive, il reste encore bien des mesures à prendre dans le bref intervalle qui nous sépare de l'indépendance et, surtout, comme chacun l'a, je pense, souligné ici, il faut donner à la population de cette région la possibilité d'établir, dans le calme, un équilibre constitutionnel entre les divers groupes appelés à assumer des responsabilités dans le futur Etat indépendant. La paix et la stabilité tant à l'intérieur du pays que le long des frontières sont des facteurs absolument essentiels pour mener à bien les multiples tâches importantes qui restent à accomplir. Tout ce que l'Organisation des Nations Unies pourra faire pour assurer la paix le long des frontières et la stabilité à l'intérieur sera, je n'en doute point, accueilli avec satisfaction par le Conseil. Aussi devons-nous être prêts à accorder toute l'aide possible à cette fin.

75. Je suis convaincu qu'il n'en est pas un parmi nous qui ne déplore que l'Arabie du Sud n'ait pas connu — tant s'en faut — la paix sur ses frontières et que les désaccords survenus dans la région aient gravement compliqué la tâche des populations qui, à coup sûr, souhaitent, elles aussi, parvenir à l'indépendance dans la paix et dans l'ordre.

76. L'attention du Conseil de sécurité avait été appelée, voilà deux ans, sur la tension qui régnait en Arabie du Sud alors qu'il examinait l'incident de Harib et des incidents connexes. Au paragraphe 5 du dispositif de la résolution 188 (1964), le Conseil priait "le Secrétaire général d'utiliser de ses bons offices pour tenter de régler les questions en suspens, en accord avec les deux parties".

77. Les efforts tentés à cette fin échouèrent peu après mais, je tiens à le souligner, la faute ne revenait pas au Secrétaire général qui avait tout fait pour s'acquitter de la tâche que lui avait confiée le Conseil. Ces efforts n'ont pas été repris. Nous pensons que ce débat peut être constructif car le moment serait particulièrement opportun de tenter, à nouveau, d'achever le pays vers l'indépendance dans un climat de paix, sans incidents de frontières.

78. J'ai lu les comptes rendus des débats antérieurs et je pense que l'affaire dont nous sommes saisis, au vu de la plainte du Royaume-Uni, se résume comme suit: Le Royaume-Uni a fait état de certaines activités aériennes le long de la frontière de l'Arabie du Sud et fourni certaines preuves que des MIG, opérant à partir de bases situées au Yémen, y avaient pris part. Le représentant de la République arabe unie a déclaré jeudi dernier qu'aucun appareil relevant du commandement unifié de la République arabe unie et du Yémen

belonging to the United Arab Republic Air Force had not undertaken any kind of operation in the area involved—and this was supported in the statement made today by the representative of the Yemen Arab Republic. Thus, there is a conflict of evidence. Yet it is clear that an incident did occur. We do not find credible the suggestion that this was a British provocation, because to what end would such a provocation be indulged in?

79. The representative of New Zealand, in the light of these conflicting statements heard here on the British complaint, has suggested, and I think quite properly, that we should not, with the resources now immediately available to us, determine this conflict of the evidence. He has made a very common-sense proposal, that the Council could better assess the facts of the matter by asking the Secretary-General, whose impartiality none of us questions or could conceivably question, to send an investigating team to the area to report dispassionately on the complaint.

80. I cannot see what the objection is to this proposal. It does not prejudice any one side of the matter; it proposes to do what it is sensible to do where a complaint has been made, supported by evidence, denied by others; and it remits to fact-finding, not to pre-judgement, the details and indeed the fact of whether and to what extent and from what sources this incident occurred. This seems to my Government to be a very useful suggestion, and we hope this Council will support it, because it represents a very even-handed approach towards the Council's consideration of the matter, which, as I have said, prejudices no one, prejudices nothing, adopts no attitude but a judicial attitude of trying to determine the relevant facts so that the Council can proceed with its task of helping to ensure peace and stability in the area.

81. It would hardly seem necessary to emphasize what is the important function of the Council: to lend its great prestige and authority to the proposition that all military activities along the borders of South Arabia should be avoided if proper conditions for establishing a constitutional structure preparatory to independence are to be created. We would hope that all parties in the area as well as all members of the Council will recognize this fact and co-operate in ensuring a peaceful early evolution to independence and peaceful conditions in the general area.

82. It is for that reason, without prejudging any of the facts, that my delegation supports the proposal made by the representative of New Zealand, which would seem to provide a very constructive basis for further Council consideration of this matter.

83. Mr. QUARLES van UFFORD (Netherlands): For the second consecutive time within a period of two weeks the Security Council is faced with a complaint about an air attack. In both instances a number of military aircraft undertook a raid on civilian targets. While in the former case no doubt was left as to the origin of the attacking planes, the responsibility for

n'avait pris l'air le 30 juillet. Il a également déclaré qu'aucun avion appartenant aux forces aériennes de la République arabe unie n'avait participé à une opération de ce genre dans ladite région, déclaration qui se trouve aujourd'hui confirmée par le représentant de la République arabe du Yémen. Nous nous trouvons donc en face de preuves contradictoires. Pourtant, il est manifeste qu'un incident s'est effectivement produit. Nous avons du mal à accepter l'allégation selon laquelle il s'agirait d'une provocation britannique car quel but servirait-elle?

79. Le représentant de la Nouvelle-Zélande, après les déclarations contradictoires que nous avons entendues au sujet de la plainte britannique, a suggéré — à juste titre il me semble — que le Conseil ne devrait pas trancher la question sur le champ, étant donné les renseignements disponibles, mais qu'il aurait intérêt à déterminer les faits et à demander au Secrétaire général, dont l'impartialité n'est et ne saurait être mise en doute, d'envoyer une commission d'enquête dans la région pour qu'elle fasse un rapport objectif au Conseil.

80. Je ne vois pas quelle objection on pourrait élever contre cette proposition. Elle ne préjuge aucunement de la question. Elle consiste à faire ce qui est raisonnable chaque fois que les preuves qui étayent une plainte sont contestées par la partie adverse, autrement dit à recourir à une enquête pour déterminer l'existence, l'importance et les causes de l'incident. Mon gouvernement estime qu'il s'agit là d'une suggestion très pertinente et espère que le Conseil y souscrira car elle offre une méthode d'approche équitable pour l'examen ultérieur de la question par le Conseil: elle ne porte préjudice à personne, ne préjuge rien, ne requiert qu'une prise de position juridique dans la recherche des faits pertinents et doit permettre au Conseil de s'acquitter de sa mission qui est de rétablir la paix et la stabilité dans la région.

81. Il paraît à peine nécessaire de souligner quelle est l'importante fonction du Conseil. Elle consiste à appuyer de son prestige et de son autorité toute proposition tendant à prévenir une activité militaire quelconque le long des frontières de l'Arabie du Sud en vue de créer des conditions favorables à l'établissement d'une structure constitutionnelle avant l'indépendance. Nous voulons espérer que toutes les parties intéressées de la région et tous les membres du Conseil seront d'accord et qu'ensemble ils favoriseront une évolution pacifique rapide vers l'indépendance et vers un climat de paix dans l'ensemble de la région.

82. C'est pourquoi, sans préjuger des faits, ma délégation appuie la proposition du représentant de la Nouvelle-Zélande qui nous semble offrir un excellent point de départ pour une étude constructive de la question.

83. M. QUARLES van UFFORD (Pays-Bas) [traduit de l'anglais]: C'est la deuxième fois en deux semaines que le Conseil de sécurité est saisi d'une plainte portant sur une attaque aérienne. Dans les deux cas un certain nombre d'appareils militaires ont attaqué des objectifs civils. Si, dans le premier cas, la nationalité des assaillants n'a fait aucun doute, il n'en

the attack undertaken on 30 July on the village of Nuqub is contested. Once again it is obvious that an action of this kind cannot be considered as an isolated incident, and this has been borne out by the statements made during the two meetings of the Council so far devoted to this question.

84. The observation has been made that the Council cannot ignore the facts which determine the present situation in the Arabian peninsula, and my delegation does not wish to ignore them. But this meeting of the Council has been called to discuss a specific complaint, and it has become clear that the Council will not be in a position to pronounce an opinion on the point at issue unless more precise and conclusive factual information is put at its disposal. My delegation, at least, will find it difficult to express any opinion on the raid on Nuqub before a complete and impartial report on the facts has been obtained. Many aspects of the case are as yet unclear and many more are contested.

85. The charges and counter-charges formulated so far conflict to such a degree that it seems impossible for the Council to obtain a clear picture of the complaint of the United Kingdom. My delegation therefore welcomes the proposal made this afternoon by the representative of New Zealand to have the events examined *in loco* by an impartial and qualified expert to be designated by the Secretary-General. This sound proposal, if accepted by the Council, would make available to the members the specific information which they now lack. A decision by the Council along these lines would be in keeping with the ideas which many members hold with respect to methods and machinery to be used in the peaceful settlement of disputes and ensuring the observance of international obligations.

86. I should like to refer in this context to the history in this field, such as is contained in a report of the Secretary-General, published in May 1964^{5/}, which shows how useful missions similar to the one proposed have been in the past. Apart from the value of previous accomplishments obtained by this method, my delegation holds the view that the only effective means to deal with the present complaint of the United Kingdom consists in entrusting to an impartial authority the establishment of the truth concerning the facts that occurred on 30 July in Nuqub in the Federation of South Arabia. It considers such a step fully justified.

87. In order to avoid any misunderstanding, my delegation would like to stress that such a mission should have a strictly auxiliary and subsidiary function. Its task should be to establish facts. The Security Council would then be at liberty to draw from those facts whatever conclusion it wishes. With these considerations in mind, my delegation sincerely hopes that the Council will speedily agree on the advisability of having the events of 30 July examined by an impartial investigator.

88. Sir Roger JACKLING (United Kingdom): In the position in which the Council now finds itself, the representative of New Zealand has, in the view of

va pas de même dans le cas de l'attaque du 30 juillet contre le village de Nuqub. Il est, une fois de plus, manifeste qu'un acte de cette nature ne peut être considéré comme un incident isolé, ce que confirment les déclarations faites au cours des séances que le Conseil a, jusqu'ici, consacrées à cette question.

84. On a fait observer que le Conseil ne pouvait pas méconnaître les faits qui sont à la base de la situation actuelle dans la péninsule arabe; ma délégation, pour sa part, se refuse à les ignorer. Mais, le Conseil a été convoqué pour examiner une plainte précise et il est clair qu'il ne peut se prononcer sur l'affaire tant qu'il n'a pas une connaissance plus précise et plus probante des faits. Ma délégation, pour sa part, ne saurait se prononcer sur le raid contre Nuqub avant d'avoir reçu un rapport complet et impartial sur les faits. Bien des aspects de l'incident restent imprécis et nombre d'autres sont contestés.

85. Les accusations et contre-accusations entendues jusqu'ici se contredisent au point qu'il semble impossible d'avoir une idée précise de la plainte du Royaume-Uni. Ma délégation se félicite donc de la suggestion que le représentant de la Nouvelle-Zélande a faite cet après-midi, à savoir que le Secrétaire général désigne un expert impartial et qualifié pour examiner, sur place, la situation. Si cette proposition judicieuse était acceptée, les membres du Conseil disposeraient des renseignements circonstanciés qui leur manquent actuellement. Toute décision dans ce sens serait conforme aux vues de nombreux membres du Conseil quant aux méthodes et aux dispositifs à employer pour régler pacifiquement les conflits et assurer le respect des obligations internationales.

86. A cet égard, je voudrais me référer à l'étude présentée dans un rapport du Secrétaire général publié en mai 1964^{5/}, qui nous prouve à quel point les missions analogues à celle qui nous est proposée aujourd'hui se sont révélées utiles dans le passé. Indépendamment de la valeur des résultats antérieurement obtenus par cette méthode, ma délégation estime que le seul moyen efficace d'examiner la plainte du Royaume-Uni est de demander à une autorité impartiale de déterminer l'exactitude des faits concernant l'incident du 30 juillet à Nuqub, dans la Fédération d'Arabie du Sud. Ma délégation considère qu'une telle initiative serait pleinement justifiée.

87. Afin d'éviter tout malentendu ma délégation tient à souligner que cette mission ne devrait avoir qu'une fonction auxiliaire et subsidiaire. Sa seule tâche serait d'établir les faits. Le Conseil de sécurité aurait alors toute liberté d'en tirer les conclusions voulues. Pour ces raisons, ma délégation espère sincèrement que le Conseil acceptera rapidement de faire procéder à une enquête sur l'incident du 30 juillet par une personne impartiale.

88. Sir Roger JACKLING (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Etant donné la situation dans laquelle se trouve actuellement le Conseil, le représentant de la

my delegation, made a constructive suggestion—namely, that an impartial investigation at the scene of the attack should be carried out under United Nations auspices.

89. My Government has no doubt whatever that the attack on Nuqub was carried out by MIG aircraft and is confident that an impartial investigation would confirm that the facts are as I have stated them. In view of this suggestion, it is not my intention to go any further on this point today. I would simply say that my Government would be very ready to accept an investigation on the ground by a competent United Nations officer or officers at the earliest possible date; and my Government will do everything in its power to expedite and afford all facilities to this investigation.

90. I must add a word or two in the light of the statement made by the representative of the Yemen, who has again referred to South Arabia as "the occupied Yemeni South". This is a claim which my delegation cannot accept. The United Kingdom Government has no doubt as to its sovereignty over the State of Aden, and I wish formally to reserve the United Kingdom Government's right on this question. Similarly, there is no foundation for the Yemeni claim to the State of the Protectorate of South Arabia. These States are under the protection of the United Kingdom, and the United Kingdom Government is responsible for their external relations. The Yemeni representative, therefore, has no claim to act on their behalf.

91. Perhaps, in the light of some other statements that have been made, I might be permitted to add one further word with regard to what has been said about colonialism, imagined oppression and other things. I have tried to avoid, and I will continue to try to avoid, going into all this in detail, since I do not want to consume the time of the Council in discussing allegations which it has heard before, which are not germane, and which relate to aspects of the problem which always continue to be discussed elsewhere in this Organization. But I would only beg leave to remind the Council of certain facts which those responsible for these allegations seem to find it convenient to continue to ignore.

92. First, my Government has announced that it intends to withdraw from its base in Aden at the time of independence. My Government has announced its determination to bring South Arabia to independence by 1968. My Government has always made it clear that it will accept any solution of the constitutional problem in South Arabia which is capable of achieving a wide measure of agreement in the territory, and my Government has informed the Secretary-General of its acceptance of the Assembly resolutions on Aden, subject only to certain understandings, and that it will welcome the assistance and participation of the United Nations in achieving its objective of bringing South Arabia to independence as a united sovereign State by 1968.

93. These are just a few of the facts, and those who act as though the facts did not exist show little respect

Nouvelle-Zélande a fait, aux yeux de ma délégation, une suggestion constructive en préconisant une enquête impartiale sur les lieux de l'attaque, sous les auspices des Nations Unies.

89. Mon gouvernement n'a pas le moindre doute que ce soit un MIG qui ait attaqué Nuqub et il est absolument persuadé qu'une enquête impartiale ne fera que confirmer les faits tels que je les ai exposés. Etant donné la suggestion qui vient d'être faite, je n'ai nullement l'intention de m'étendre sur ce point aujourd'hui. Je dirai simplement que mon gouvernement est entièrement disposé à accepter une enquête à condition qu'elle soit menée par un ou plusieurs fonctionnaires compétents de l'ONU et le plus rapidement possible; mon gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter la tâche de ces enquêteurs.

90. Je dois ajouter quelques mots à la suite de la déclaration du représentant du Yémen qui, une fois de plus, en voulant désigner l'Arabie du Sud a parlé du "Yémen du Sud occupé". C'est là une revendication que ma délégation ne saurait admettre. Le Gouvernement du Royaume-Uni n'a aucun doute en ce qui concerne sa souveraineté sur l'Etat d'Aden et j'ai formellement à réserver le droit de mon gouvernement sur ce point. La revendication yéménite sur l'Etat et le Protectorat de l'Arabie du Sud est aussi sans fondement. Ces Etats sont placés sous la protection du Royaume-Uni et le Gouvernement du Royaume-Uni est responsable de leurs relations extérieures. Le représentant du Yémen n'a donc pas qualité pour agir en leur nom.

91. Peut-être même, étant donné certaines autres déclarations qui ont été faites, pourrais-je encore ajouter quelques mots à propos de ce qui a été dit sur le colonialisme, l'oppression imaginaire et autres choses. J'ai essayé d'éviter, et je continuerai à le faire, d'entrer dans les détails pour ne pas faire perdre de temps au Conseil en discutant des allégations qu'il a déjà entendues, qui ne sont pas pertinentes et qui concernent certains aspects du problème dont sont toujours saisis d'autres organes. Mais, je voudrais que l'on me permette de rappeler au Conseil certains faits que les auteurs de ces allégations semblent trouver expédient d'ignorer.

92. Tout d'abord, mon gouvernement a annoncé qu'il avait l'intention de retirer ses forces de la base d'Aden au moment de l'indépendance. Il a également annoncé qu'il était résolu à amener l'Arabie du Sud à l'indépendance en 1968 au plus tard. Mon gouvernement a toujours indiqué clairement qu'il acceptera toute solution au problème constitutionnel de l'Arabie du Sud susceptible d'être acceptée par la grande majorité de la population du territoire et il a fait savoir au Secrétaire général qu'il accepte les résolutions de l'Assemblée générale sur Aden sous réserve seulement de certains arrangements; il a également fait savoir qu'il accueillera favorablement l'aide et la participation de l'Organisation des Nations Unies pour amener l'Arabie du Sud à l'indépendance, en tant qu'Etat souverain, avant 1968, conformément à l'objectif qu'il s'est fixé.

93. Ce ne sont là que quelques faits mais ceux qui agissent comme si ces faits n'existaient pas font preuve

for the intelligence and knowledge of other members of the Council.

94. The PRESIDENT: I call upon the representative of Jordan, who wishes to exercise his right of reply.

95. Mr. EL-FARRA (Jordan): The representative of the United Kingdom objected to, and made a reservation about, the use of the phrase "occupied Yemeni South", but I would say that the United Kingdom would like to impose on the Council the acceptance of its own name, the "Federation of South Arabia". This name is mentioned in the complaint, in spite of a decision taken by the General Assembly last year, which, in operative paragraph 4 of resolution 2023 (XX): "Further deplores the attempts of the administering Power to set up an unrepresentative régime ...". That régime is the Federation of South Arabia.

96. I do not think that the United Kingdom can have it both ways. On the one hand, it is using a name which is not acceptable to the Council, to the General Assembly or to the United Nations, and on the other hand it makes reservations and objections to a statement by the representative of the Yemen. This is just for the record.

97. The PRESIDENT: I call on the representative of Yemen.

98. Mr. ALAINI (Yemen): I am sorry to have to take the floor again, but I should like to say that we are not trying to impose anything on the South. We have declared in the General Assembly and we declare again not, that we accept the self-determination of the South, provided it is based on the wishes of the population, freely expressed, and in the presence of United Nations observers. We are only opposing the Federation, which is already imposed by Britain. We are not imposing anything, we are only saying that the resolutions of the General Assembly should be implemented in the presence of United Nations observers.

99. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): I should like to recall that at the last meeting of the Security Council my delegation explained the USSR position regarding the British allegation, which all can plainly see to be worthless and unfounded. The United Kingdom representative produced no proof or evidence whatsoever in support of the British complaint.

100. The representative of the Yemen Arab Republic and the representative of Jordan speaking today, and previously the representative of the United Arab Republic, categorically rejected the British accusations as ridiculous and absurd.

101. It should be noted that the United Kingdom Foreign Secretary, Mr. Stewart, speaking in Parliament, was himself unable to produce any evidence in connexion with the slanderous allegation under consideration; all he could do was to repeat the familiar assertion that the aircraft alleged to have perpetrated the attack were of the "MIG type". At the same time, replying to a question whether the

de bien peu de respect pour l'intelligence et la compétence des autres membres du Conseil.

94. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de la Jordanie, qui désire exercer son droit de réponse.

95. M. EL-FARRA (Jordanie) [traduit de l'anglais]: Le représentant du Royaume-Uni s'est élevé contre l'expression "Yémen du Sud occupé" et a fait une réserve à ce sujet mais j'aimerais faire observer que le Royaume-Uni voudrait imposer au Conseil la sienne qui est "Fédération de l'Arabie du Sud". Ce nom figure dans la plainte, malgré la décision prise l'an dernier par l'Assemblée générale qui, au paragraphe 4 du dispositif de la résolution 2023 (XX): "Déplore en outre les tentatives que fait la Puissance administrante en vue d'établir un régime non représentatif...". Ce régime est celui de la Fédération de l'Arabie du Sud.

96. Je ne pense pas que le Royaume-Uni puisse jouer sur tous les tableaux à la fois. D'une part, il emploie une dénomination inacceptable pour le Conseil, l'Assemblée générale ou les Nations Unies, et, d'autre part, il fait des réserves et présente des objections à une déclaration du représentant du Yémen. Ceci dit seulement pour remettre les choses au point.

97. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant du Yémen.

98. M. ALAINI (Yémen) [traduit de l'anglais]: Je suis navré de devoir reprendre la parole mais je tiens à préciser que nous n'essayons nullement d'imposer quoi que ce soit en ce qui concerne le Sud. Nous avons déclaré à l'Assemblée générale, et nous le déclarons encore ici aujourd'hui, que nous reconnaissons l'indépendance du Sud si cette indépendance repose sur le vœu de la population librement exprimé en présence d'observateurs des Nations Unies. Nous sommes simplement contre la Fédération que la Grande-Bretagne a imposée. Nous n'imposons rien, nous nous bornons à faire observer que les résolutions de l'Assemblée générale doivent être appliquées en présence d'observateurs des Nations Unies.

99. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Notre délégation a déjà exposé sa position, lors de la dernière séance du Conseil de sécurité, sur la plainte du Royaume-Uni dont le caractère infondé et inconsistant est parfaitement évident pour tous. Le représentant du Royaume-Uni n'a fourni absolument aucune preuve ni aucun motif qui vienne étayer cette plainte.

100. Le représentant de la République arabe du Yémen, qui a pris la parole aujourd'hui, de même que le représentant de la Jordanie et, avant lui, le représentant de la République arabe unie ont catégoriquement réfuté les accusations formulées par le Royaume-Uni comme étant absurdes et risibles.

101. On notera que le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni, M. Stewart, prenant la parole au Parlement britannique, a été incapable lui aussi d'étayer cette plainte et il n'a fait que répéter les allégations que nous connaissons, à savoir que les avions qui auraient commis le raid seraient des avions du type MIG. A la question de savoir si le Royaume-Uni avait l'intention d'exercer des représailles,

United Kingdom proposed to undertake so-called retaliatory measures in the matter, specifically to attack airfields in Yemen, he announced that the question of the necessary measures was under consideration.

102. In this connexion, the question inevitably arises: does the United Kingdom not intend to take advantage of the incident which it has fabricated itself to commit new acts of provocation against the Yemen Arab Republic and other Arab States?

103. As we have emphasized before, it is the United Kingdom, pursuing an imperialistic and colonialist policy in the Middle East and South Arabia, which bears full responsibility for the tension obtaining in that part of the world. It is also worth noting in this connexion that the United Kingdom refuses to carry out the United Nations decisions concerning the southern part of the Arabian Peninsula and at the same time brings all manner of slanderous charges before the Security Council.

104. The United Kingdom representative's repeated statements in the Security Council, including the one he made today, to the effect that his Government is being magnanimous and is prepared to carry out the General Assembly resolution on the granting of the right of self-determination to South Arabia, do not alter the position, since he clearly stated a number of conditions under which the United Kingdom would be able to carry it out. Here we have heard all kinds of arguments about constitutional considerations, time-tables, and so forth. Apparently London regards time as a saving factor which will enable British colonialism to sink its roots even more deeply in this region and to make their removal even more difficult.

105. Everything would seem to indicate that the United Kingdom is trying to use the Security Council to distract attention from its failure to implement the resolutions of the United Nations General Assembly and other bodies and to bypass those resolutions. The Security Council cannot allow itself to be drawn into any plans for artificially delaying the implementation by the United Kingdom of the General Assembly resolution on the elimination of colonialism in Aden.

106. As regards the statement made in the Security Council today by the New Zealand representative who vainly sought to justify the groundless United Kingdom complaint, he was completely unable as we saw, to produce any new element to substantiate London's position in the matter. The New Zealand representative complained that the Soviet delegation, calling a spade a spade, had indicated the wholly imaginary nature of the United Kingdom allegation. At the same time, he complained about the derision poured upon the story of the alleged Russian origin of the shell cases which were supposed to have been found somewhere or other.

107. It is apposite to remark, in this connexion, that the legend of these shell cases originated in the imagination of the authors of this complaint. As we all know, any kind of shell cases or bullets, including those referred to by the New Zealand representative, can be obtained anywhere—even from the exhibits

notamment contre les aérodrômes du Yémen, le Secrétaire d'Etat a répondu que la question des mesures à prendre était à l'étude.

102. A ce propos, il convient de se demander si le Royaume-Uni ne se préparerait pas à utiliser l'incident qu'il a lui-même fabriqué de toutes pièces pour se lancer dans de nouvelles provocations contre la République arabe du Yémen et les autres Etats arabes.

103. Comme nous l'avons déjà souligné, le Royaume-Uni, qui poursuit au Moyen-Orient et dans l'Arabie du sud une politique impérialiste et colonialiste, porte l'entière responsabilité de la tension qui règne dans cette région. On remarquera à ce propos que le Royaume-Uni refuse d'appliquer les décisions de l'ONU relatives au sud de la péninsule arabique, cependant qu'il saisit le Conseil de sécurité de différentes plaintes.

104. Il ne sert de rien que le représentant du Royaume-Uni ne cesse de répéter au Conseil de sécurité — aujourd'hui encore — que son pays, dans sa magnanimité, est disposé à appuyer la résolution de l'Assemblée générale relative à l'octroi du droit à l'autodétermination à l'Arabie du Sud, étant donné qu'il assortit toute mesure en ce sens de toute une série de conditions. Nous entendons émettre toutes sortes de considérations sur la constitution, sur les délais, etc. Il est évident que Londres cherche à gagner du temps pour que le colonialisme britannique puisse prendre encore mieux racine dans la région et qu'il soit encore plus difficile de l'extirper.

105. Apparemment, le Royaume-Uni cherche à utiliser le Conseil de sécurité pour détourner l'attention du fait qu'il n'exécute pas les décisions précises de l'Assemblée générale et des autres organes de l'ONU et pour les tourner. Le Conseil de sécurité ne saurait permettre qu'on l'utilise pour retarder artificiellement l'application, par le Royaume-Uni, de la résolution de l'Assemblée générale sur l'élimination du colonialisme à Aden.

106. Quant au représentant de la Nouvelle-Zélande qui a vainement cherché aujourd'hui à faire passer les affirmations gratuites avancées dans la plainte britannique pour des arguments fondés, il n'a pas réussi, comme nous avons pu nous en convaincre, à apporter d'élément nouveau à l'appui de la plainte de Londres. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a notamment trouvé à redire à ce que la délégation soviétique, appelant les choses par leur nom, ait démasqué le caractère purement imaginaire de la plainte britannique. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a regretté amèrement que l'on ridiculise la version des douilles dites de provenance soviétique que l'on aurait trouvées je ne sais où.

107. A ce propos, il n'est pas inutile de rappeler que cette légende est le produit de l'imagination des auteurs de la plainte. On sait qu'ils peuvent se procurer librement n'importe quelles douilles, n'importe quelles balles y compris celles qui ont été mentionnées par le représentant de la Nouvelle-Zélande, un

stored in the British Museum, especially in the section devoted to the history of British colonialism.

108. In the light of all these facts, it is quite obvious that there can be no question of any investigation of any reports, or of dispatching any missions to investigate this groundless British complaint. There is nothing for the Council to investigate, nothing for it to discuss, for the United Kingdom complaint is without foundation, nothing but a fabrication. For what would there be to investigate? Phantoms which have appeared to someone in broad daylight? But that would be like investigating the mythical flying saucers which sometimes appear in the imagination of persons subject to hallucinations.

109. The Soviet delegation supports the proposal that the Security Council should forthwith cease its consideration of the United Kingdom allegation as being a false and unfounded slander.

110. Mr. CORNER (New Zealand): Two points, in an attempt to keep the record straight. The representative of the Soviet Union said that I tried in vain to prove that the groundless claim of Britain was well-founded. I studiously avoided any attempt to prove anything, but confined myself to the suggestion that an investigation would be the appropriate way to proceed. The representative of the Soviet Union also noted that the shell cases were mentioned by both New Zealand and the United Kingdom, and devoted some oratory to this. I should merely mention that I made no references to shell cases at all. It seems to me that he has an obsession about these particular shell cases and that they weigh heavily on his mind or on his conscience.

111. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): We have just listened to the statement of the New Zealand representative, who declined even to clutch the straw which the drowning authors of the British allegation were trying to grasp. If that is the case, if they choose to disregard what is written in the United Kingdom representative's letter to the President of the Security Council in which shell cases of Russian manufacture are mentioned, then any discussion is futile, and there remain only the phantom saucers and disks which can only provoke irony and laughter.

112. Mr. CORNER (New Zealand): I realize that it is indecent for the representative of a small Power to engage in too much verbal battle with the representative of a great one, and I shall be very brief.

113. The Soviet representative, in one of the colorful images with which he regaled the Council on Thursday, referred to the situation which this Council is facing as detective fiction, in which only the author and the detective are not villains. And yet I note that when we get to the crux of the situation he opposes the sending of an impartial team of United Nations detectives to pin the villain down—if there is a villain.

peu partout, notamment parmi les pièces d'exposition du British Museum notamment dans la section de l'histoire du colonialisme anglais.

108. A la lumière de tout ce qui a été dit, il ne saurait évidemment être question d'une enquête, quelle qu'elle soit, ni de l'envoi de je ne sais quelle mission, chargée de faire rapport à propos de cette chicane des Britanniques. Le Conseil n'a rien à étudier, rien à examiner, car la chicane britannique est dénuée de tout fondement, et forgée de toutes pièces. Et à dire vrai, sur quoi peut porter l'enquête? Sur les fantômes que quelqu'un a cru apercevoir en plein midi? Ce serait comme si l'on organisait une enquête sur les soucoupes volantes imaginaires que croient voir des sujets portés au délire.

109. La délégation soviétique appuie la proposition tendant à ce que le Conseil de sécurité décide immédiatement de clore l'examen de la plainte du Royaume-Uni parce qu'elle est mensongère et dénuée de tout fondement.

110. M. CORNER (Nouvelle-Zélande) [traduit de l'anglais]: Je voudrais préciser deux points pour l'exactitude du compte rendu. Le représentant de l'Union soviétique a dit que j'avais en vain essayé de prouver le bien-fondé de la plainte britannique. Je me suis soigneusement abstenu d'essayer de prouver quoi que ce soit et me suis borné à suggérer que la meilleure façon de procéder était de faire une enquête. Le représentant de l'Union soviétique a également noté que la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni avaient toutes deux fait allusion à des douilles, ce qui lui a donné sujet à une éloquente envolée. Qu'il me suffise de faire observer que je n'ai aucunement fait mention de douilles. Il me semble vraiment que le représentant de l'Union soviétique est obsédé par ces douilles et que celles-ci pèsent lourdement sur son esprit ou sur sa conscience.

111. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Nous venons d'entendre le représentant de la Nouvelle-Zélande qui a refusé de prendre même le fétu de paille auquel les auteurs de la plainte du Royaume-Uni, qui sont en train de se noyer, cherchaient à se raccrocher. S'il en est bien ainsi, si, recouvrant leur bon sens, ils renoncent à ce qui est écrit dans la lettre du représentant du Royaume-Uni au Président du Conseil de sécurité — où il est question de douilles de fabrication soviétique — tout ce que l'on pourra dire à ce sujet devient sans objet. Il ne reste plus que ces soucoupes imaginaires qui ne peuvent susciter que l'ironie et le rire.

112. M. CORNER (Nouvelle-Zélande) [traduit de l'anglais]: Je comprends qu'il ne sied guère au représentant d'un petit pays de s'engager dans une joute oratoire avec le représentant d'une grande puissance, aussi serai-je très bref.

113. Le représentant de l'Union soviétique, dans le style imagé dont il a régalé le Conseil jeudi, a comparé la situation qui occupe le Conseil à un roman policier où seuls l'auteur et le détective ne sont pas des bandits. Et pourtant, je constate que lorsque nous allons au fond des choses il s'oppose à l'envoi d'une équipe impartiale de "détectives" des Nations Unies pour ramener le bandit à la raison, si bandit il y a.

114. I suggest that we move away from this boyish enthusiasm for detective fiction and get down to an actual investigation of the facts.

115. The PRESIDENT: I now call upon the representative of the Soviet Union, who has asked to speak in exercise of his right of reply.

116. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): I merely wish to clarify the portion of my statement which the New Zealand representative tried to quote in the statement he just made. In my previous statement I remarked that all this was reminiscent of a bad detective story—I was referring to the British allegation—in which everyone was a criminal save the detective and the author—in this case the author of the allegation.

117. That, as you see, is not at all what the New Zealand representative said in referring to my statement. We do not want to continue this discussion, but it is apparent that the detective story genre has declined in quality in the country which gave it birth, and that the authors of this allegation were unable to produce a single piece of evidence, a single proof—which Sherlock Holmes and company were so adept at producing in their day.

118. The PRESIDENT: There are no other names on the list of speakers.

119. From the statements which have been made in support of the suggestion of the representative of New Zealand, it would appear that it is the view of the Council that that suggestion should be studied. It appears to me, however, that before a formal position is taken by the Council it would be advisable to adjourn the meeting and reconvene on Wednesday afternoon so as to give an opportunity to the members of the Council to carry out informal consultations. If I hear no objection to my proposal, I shall take it that it is so decided.

It was so decided.

The meeting rose at 5.05 p.m.

114. Je propose que nous abandonnions cet enthousiasme puéril pour les romans policiers et que nous passions à l'étude véritable des faits.

115. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique, qui désire exercer son droit de réponse.

116. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Je voudrais seulement préciser le passage que le représentant de la Nouvelle-Zélande a cherché à citer dans la déclaration qu'il vient de faire. Nous avions dit que tout cela nous faisait penser à un mauvais roman policier — nous parlons de la plainte du Royaume-Uni —, où tous sont des bandits à l'exception du détective et de l'auteur — en l'occurrence l'auteur de la plainte.

117. Comme vous voyez, ce n'est pas du tout ce qu'a dit le représentant de la Nouvelle-Zélande en parlant de notre intervention. Nous ne voulons pas poursuivre ce dialogue, mais il est manifeste que le roman policier est passé de mode et a dégénéré dans le pays qui l'a vu naître et que les auteurs de la plainte n'ont pas été capables d'avancer un seul témoignage, une seule preuve comme le faisaient si brillamment, en leur temps, Sherlock Holmes et ses pareils.

118. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je n'ai plus d'orateur inscrit sur ma liste.

119. D'après les déclarations entendues en faveur de la suggestion du représentant de la Nouvelle-Zélande, il me semble que la majorité des membres estiment que cette suggestion mérite d'être étudiée. Je crois cependant qu'avant d'adopter officiellement une position le Conseil devrait s'ajourner jusqu'à mercredi après-midi pour donner aux membres la possibilité de procéder à des consultations officieuses. En l'absence d'objection, je considérerai qu'il en est ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 5.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.